



Bulletin officiel n°37 du 13 octobre 2016

Sommaire

Enseignements primaire et secondaire

Partenariat

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Vaincre la mucoviscidose

arrêté du 6-10-2016 (NOR: MENE1600728A)

Centre d'information et d'orientation

CIO de l'académie de Poitiers

arrêté du 8-9-2016 - J.O. du 20-9-2016 (NOR: MENE1625198A)

Actions éducatives

Lancement de la 28e Semaine de la presse et des médias dans l'École® circulaire n° 2016-149 du 11-10-2016 (NOR : MENE1627932C)

Politiques éducatives locales

Écoles situées en zones rurale et de montagne

instruction n° 2016-155 du 11-10-2016 (NOR: MENE1629443J)

Enseignement secondaire

Référentiel de formation relatif aux sciences et à la technologie au cycle 4 pour les élèves bénéficiant de dispositifs particuliers

note de service n° 2016-156 du 12-10-2016 (NOR : MENE1629224N)

Diplôme national du brevet

Modalités d'attribution : modification

note de service nº 2016-157 du 12-10-2016 (NOR: MENE1629232N)

Personnels

Fonctions, missions

Missions des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques circulaire n° 2016-137 du 11-10-2016 (NOR : MENH1613887C)

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) au titre de l'année 2017 note de service n° 2016-146 du 6-10-2016 (NOR : MENH1625770N)

Mouvement du personnel

Nominations

Inspection générale de l'éducation nationale décret du 27-9-2016 - J.O. du 29-9-2016 (NOR : MENI1624899D)



Nominations

Directeur académique et directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale décret du 15-9-2016 - J.O. du 17-9-2016 (NOR : MENH1624296D)

Nomination

Directeur général du Crous d'Orléans-Tours (Groupe II) arrêté du 28-9-2016 (NOR : MENH1600738A)

Nomination

Directeur général du Crous de Poitiers (Groupe II) arrêté du 28-9-2016 (NOR : MENH1600737A)

Nomination

Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire général adjoint, directeur du budget académique de l'académie de Caen arrêté du 22-9-2016 (NOR : MENH1600715A)

Nomination

Chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO) de l'académie de Créteil arrêté du 9-9-2016 (NOR : MENH1600732A)



Partenariat

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Vaincre la mucoviscidose

NOR: MENE1600728A arrêté du 6-10-2016 MENESR - DGESCO B3-4

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 6 octobre 2016, l'association Vaincre la mucoviscidose, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.



Centre d'information et d'orientation

CIO de l'académie de Poitiers

NOR: MENE1625198A

arrêté du 8-9-2016 - J.O. du 20-9-2016

MENESR - DGESCO A1-4

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 313-4 et D. 313-1 à D. 313-13 ; procès-verbal du comité technique académique du 17-3-2016

Article 1 - Les quatre centres d'information et d'orientation (CIO) départementaux ainsi que les trois annexes indiqués cidessous sont fermés à compter du 31 août 2016 :

- CIO départemental de Cognac (UAI 0160052V) sis, 24, place Beaulieu;
- CIO départemental de Niort (UAI 0790045V) sis, 65, avenue de Limoges ;
- CIO départemental de Poitiers (UAI 0860055T) sis, 21, boulevard Grand-Cerf;
- CIO départemental de Châtellerault (UAI 860056U), sis 2, rue Georges-Rouault ;
- annexe Thouars (UAI 0790962S) du CIO d'État de Bressuire, sise, pôle Anne-Desrays, 7, rue Anne-Desrays;
- annexe Parthenay (UAI 0790963T) du CIO d'État de Bressuire, sise, 13, boulevard Edgar-Quinet;
- annexe Loudun (UAI 0861156P) du CIO départemental de Châtellerault, sise, rue de l'Éperon.

Article 2 - Les quatre CIO d'État indiqués ci-dessous sont créés et reprennent les activités des CIO départementaux fermés à compter du 1er septembre 2016 :

- CIO d'État de Cognac (UAI 0160052V) sis, 24, place Beaulieu;
- CIO d'État de Niort (UAI 0790045V) sis, 2-4, rue Viète ;
- CIO d'État de Poitiers (UAI 0860055T) sis, 21, boulevard Grand-Cerf;
- CIO d'État de Châtellerault (UAI 860056U), sis 2, rue Georges-Rouault.

Article 3 - La rectrice de l'académie de Poitiers est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 8 septembre 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation, La directrice générale de l'enseignement scolaire, Florence Robine



Actions éducatives

Lancement de la 28e Semaine de la presse et des médias dans l'École®

NOR: MENE1627932C

circulaire n° 2016-149 du 11-10-2016

MENESR - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; aux coordonnatrices et coordonnateurs du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux proviseurs ; aux principales et principaux

1 - Présentation

La 28e Semaine de la presse et des médias dans l'école® se déroulera du lundi 20 au samedi 25 mars 2017 en France métropolitaine. Dans les collectivités d'outre-mer, les dates et les modalités de cette manifestation sont arrêtées par chaque recteur ou vice-recteur.

Organisée par le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi), service du réseau Canopé, qui est chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif (article D. 314-99 et suivants du code de l'éducation issus du décret n° 93-718 du 25 mars 1993 modifié par le décret du 28 mars 2007), la Semaine de la presse et des médias dans l'école® (SPME) a pour but de favoriser la rencontre entre le monde éducatif et les professionnels des médias et de développer chez les élèves une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 fixe à l'École la mission de développer « les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication. Elle favorise l'esprit d'initiative. » (article L. 111-2 du code de l'éducation). La formation à l'usage et la production des outils et des ressources favorise un usage raisonné et responsable d'Internet et des réseaux sociaux qui font désormais partie du périmètre de la SPME (dans le cadre de la stratégie du ministère chargé de l'éducation nationale « L'École change avec le numérique »). Afin de garantir la cohérence de cette action éducative avec les apprentissages fondamentaux, il est souhaitable que la Semaine de la presse et des médias dans l'École® soit intégrée au projet d'école ou d'établissement.

2 - Les trois piliers de la Semaine de la presse et des médias dans l'École®

Cette opération repose sur trois principes majeurs : le partenariat, la gratuité et le pluralisme.

Partenariat

Outre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la culture et de la communication, plusieurs institutions publiques et organismes privés sont associés. Le groupe La Poste et sa filiale Viapost assurent la confection des liasses de journaux et de magazines ainsi que leur acheminement et distribution dans les écoles et établissements scolaires. Le groupe La Poste prend à sa charge l'affranchissement des colis-presse.

Les éditeurs de la presse écrite mettent gratuitement à disposition des écoles et des établissements scolaires inscrits à l'opération des journaux et des magazines.

Tous les quotidiens nationaux participant à la SPME sont datés du même jour pour permettre une analyse comparative des « unes » par les élèves. Les médias audiovisuels et numériques proposent des actions spécifiques et des contenus pédagogiques à destination des élèves et des enseignants.

Les équipes éducatives ont toute latitude pédagogique pour concevoir et organiser leur travail autour de ces propositions : débats, ateliers, concours, panoramas de presse, expositions, etc. (voir annexe). Les enseignants intéressés par l'intervention de professionnels des médias dans leurs classes sont invités à les contacter directement. Ils peuvent également, dans ce cadre, solliciter l'intervention des réservistes citoyens de l'éducation nationale.

Gratuité

Les établissements scolaires inscrits à l'opération reçoivent gratuitement les titres de presse mis à disposition par les éditeurs de presse partenaires. Les journalistes se déplacent bénévolement pour participer aux conférences et aux tables rondes organisées dans les établissements scolaires.



Pluralisme

Tous les médias peuvent s'inscrire à la Semaine de la presse et des médias dans l'École® pour autant qu'ils aient un numéro de commission paritaire, quels qu'en soient l'opinion, l'illustration, le contenu rédactionnel ou la ligne éditoriale.

3 - Objectifs et finalité de l'opération

Opération phare du Clemi, la Semaine de la presse et des médias dans l'École® s'inscrit historiquement au sein des écoles et des établissements scolaires (CDI ou enseignements disciplinaires). Elle a pour objectif le développement du sens critique et l'acquisition d'une éthique citoyenne sur les questions de liberté d'expression, d'opinion et de laïcité. L'opération favorise l'expression et la production des élèves, de la maternelle au lycée. Elle soutient l'éducation aux médias et à l'information (Émi) qui nourrit le parcours citoyen de l'élève, en complément de l'enseignement moral et civique (EMC).

Le parcours citoyen de l'élève repose sur un ensemble de connaissances et de compétences civiques et morales liées aux valeurs de la République, inscrites dans les enseignements et s'appuie sur des projets et actions éducatives à dimension citoyenne. La Semaine de la presse et des médias dans l'École®, opération à rayonnement national, en constitue un temps fort car elle participe de l'éducation aux médias et à l'information.

4 - Publics et acteurs concernés

Les enseignants et les élèves du premier et du second degrés de toutes disciplines sont invités à participer. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture renforce la place de l'Émi dans l'enseignement (voir la brochure « Médias et Information, on apprend ! » du Clemi).

À l'école primaire

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 précise que « [la formation dispensée dans les écoles élémentaires] contribue également à la compréhension et à un usage autonome et responsable des médias, notamment numériques » (article L. 321-3 du code de l'éducation). Les nouveaux programmes de l'école primaire prévoient notamment au cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2 du CP au CE2), que les élèves se familiarisent « aux techniques usuelles de l'information et de la communication [pour] développer les premières explicitations et argumentations et [à] porter un jugement critique ».

Au collège

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 précise dans son annexe qu'« au collège l'éducation aux médias, notamment numériques, initie les élèves à l'usage raisonné des différents types de médias et les sensibilise aux enjeux sociétaux et de connaissance qui sont liés à cet usage ». Les programmes de cycle 4 invitent les enseignants à questionner leurs élèves « sur les enjeux démocratiques liés à [...] l'information journalistique [et de] s'initier à la déontologie des journalistes ». L'ÉMI se décline à présent dans les thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) présents en cycle 4 (notamment dans l'EPI thématique : « information, communication, citoyenneté », voir le document Clemi). La Semaine de la presse et des médias dans l'École® permet également de découvrir des métiers et des formations. C'est en effet l'occasion pour les enseignants de faire découvrir à leurs élèves la vie des entreprises par la lecture de la presse et éventuellement des visites en entreprise.

Au lycée

La Semaine de la presse et des médias dans l'École® répond, dans sa démarche de projet et de partenariat, aux objectifs des enseignements d'exploration de la classe de seconde : ils ont pour mission de développer la curiosité des élèves et d'éclairer leur choix d'orientation. En outre, l'éducation aux médias et à l'information favorise l'essor de la vie culturelle au lycée et prépare les lycéens à exercer leurs responsabilités de citoyen.

Dans les établissements français à l'étranger

Tous les établissements d'enseignement français à l'étranger, homologués par l'éducation nationale, reçoivent, grâce au concours d'Uni-Presse et de La Poste, une quarantaine de titres reflétant le pluralisme et la diversité de la presse française ainsi que le matériel d'accompagnement pédagogique du Clemi. « Paroles de presse », concours d'éducation aux médias initié par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) en partenariat avec le Clemi, permet aux élèves d'explorer et d'expérimenter le genre journalistique du portrait, sous forme « papier » ou vidéo. Le jury de ce concours est constitué de pédagogues et responsables de l'AEFE, du Clemi et de la Mission laïque française (Mlf).

Dans les médias scolaires et lycéens

Les élèves qui produisent un média scolaire peuvent l'inscrire en tant que média à la Semaine de la presse et des médias dans l'École®. Cette initiative, qui dynamise l'essor de la vie culturelle de l'établissement, encourage l'expression et l'engagement citoyen des élèves. Elle s'appuie, notamment dans les lycées, sur l'action du référent culture, enseignant volontaire dont la mission principale est de mener à bien le volet culturel du projet d'établissement. Par ailleurs, La Poste prend en charge l'acheminement de dix mille exemplaires de journaux scolaires et lycéens.

5 - Pilotage et bilan de l'opération



Initiative du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, coordonnée par le Clemi en partenariat avec les professionnels des médias et le groupe La Poste, la Semaine de la presse et des médias dans l'école® est, dans chaque académie, placée sous la responsabilité du recteur qui en préside la cellule de coordination. Elle comprend les différents acteurs concernés par l'opération : les coordonnateurs académiques du Clemi, les associations péri-éducatives, Réseau Canopé. La cellule de coordination est également chargée de l'organisation matérielle, du suivi pédagogique, de l'évaluation au niveau académique et du comité de pilotage de la Semaine de la presse et des médias dans l'École. Elle peut intégrer des professionnels des médias particulièrement investis dans l'opération.

Le Clemi dresse, au niveau national, un bilan des actions conduites dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias dans l'École®. Ce bilan fait l'objet d'une publication sous la forme d'un rapport national téléchargeable sur le site du Clemi.

Il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'information concernant les modalités de participation soit largement diffusée dans les écoles et dans les établissements scolaires. Cette diffusion peut se faire via les coordonnateurs académiques du Clemi, les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (Daac), les délégués académiques à la vie lycéenne (DAVL), les délégués académiques au numérique (Dan) et par le biais des corps d'inspection territoriaux.

6 - Thème 2017

Les participants sont invités à travailler sur le thème « **D'où vient l'info ?** » qui permet d'aborder la question de la provenance des informations et de la validité des sources, en s'interrogeant notamment sur les modalités de vérification et de diffusion de l'information (discours, images) quel que soit le support utilisé. Elle invite également à s'interroger sur la responsabilité de publication et de partage de l'information.

7 - Modalité des inscriptions 2017

L'inscription des écoles et des établissements scolaires se fait sur le site du ministère :

http://www.presse.education.gouv.fr/reservation/ du jeudi 5 janvier 2017 (midi) au samedi 4 février 2017 (minuit).

La réservation des titres se fait en deux temps :

- du jeudi 5 janvier 2017 (midi) au jeudi 19 janvier 2017 (midi) : les enseignants réservent un maximum de cinquante titres ;
- du jeudi 19 janvier 2017 (midi) au samedi 4 février 2017 (minuit) : ils complètent leur panier de titres jusqu'à épuisement des stocks.

Moins de dix jours après l'inscription, les enseignants reçoivent un récépissé d'inscription, un dossier pédagogique ainsi que deux affiches de la Semaine de la presse et des médias dans l'École®.

Pour les Dom-Tom, c'est le coordonnateur académique Clemi qui organise les inscriptions et distribue, à partir des stocks d'invendus fournis par le distributeur de presse locale, des colis-presse aux inscrits. Les enseignants doivent contrôler les journaux distribués, le coordonnateur Clemi ne pouvant être tenu pour responsable des journaux mis à disposition.

L'inscription des médias (y compris les médias scolaires et lycéens) se fait du lundi 7 novembre 2016 au vendredi 9 décembre 2016.

La réservation des journaux doit être assurée uniquement par le responsable pédagogique du projet. Il est particulièrement important que le choix des enseignants corresponde à un projet pédagogique précis tout en respectant le pluralisme des opinions. Il est souhaitable que les responsables pédagogiques restent vigilants à l'égard des contenus qui pourraient être diffusés par des médias inscrits (images choquantes, opinions réprouvées par la loi...).

8 - Ressources pédagogiques

À l'occasion de la Semaine de la presse et des médias dans l'École®, le Clemi met à disposition des enseignants et des élèves un dossier pédagogique thématique, composé de fiches pédagogiques et de fiches d'information pour les premier et second degrés. Les contacts des coordonnateurs académiques du Clemi y sont également mentionnés. Certaines ressources seront développées dans la perspective d'associer plus largement les familles à cette opération afin de favoriser la continuité pédagogique dans et hors l'école, en valorisant les productions des jeunes (médias scolaires) auprès des adultes et en encourageant le dialogue intergénérationnel.

Les partenaires de la Semaine de la presse et des médias dans l'École® mettent à disposition des inscrits un ensemble de ressources (liste non exhaustive en annexe).

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,

Florence Robine



Annexe

Quelques exemples de ressources et d'actions développées par les partenaires

1. Accès gratuit aux espaces « Abonnés »

- L'**Agence France-Presse** (AFP) : des contenus multimédias (texte, photo, vidéo et infographie) en français, anglais, espagnol, arabe et portugais). Les enseignants pourront effectuer des recherches, télécharger et imprimer les documents sur le site de l'AFP. La rédaction se mobilise également en se déplaçant dans un grand nombre d'établissements.
- Arrêt sur images : des dossiers thématiques proposés par le site de réflexion et d'analyse sur les médias.
- Le Monde.fr : deux mois d'abonnement offerts. Les inscrits pourront profiter de tous les avantages des abonnés sur le web et sur les applications (smartphone et tablette), à savoir l'intégralité des articles, le journal numérique, les dossiers de la rédaction, la lecture zen.
- La Documentation française : coordonnées de plus de 8 000 noms des médias et de la communication avec l'annuaire Médiasig.
- Éducation Vocable : accès à la plateforme numérique et à une sélection des meilleurs articles de la presse internationale et aux archives, en trois langues.
- Mediapart : accès au journal et au « Club » du pure player d'information généraliste.

2. Ressources pédagogiques / rencontres

- **Bayard Jeunesse** : des débats en région avec les journalistes, des dossiers spéciaux dans les magazines, des contenus et des ressources pédagogiques à découvrir sur le site.
- Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) : mise à disposition de ressources pédagogiques autour de la thématique du sport, sous l'angle de l'éducation aux médias et à l'information.
- Le Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA) : des ateliers ouverts à des classes de collèges et de lycées. Rencontres avec des membres du Collège du CSA sur le thème de la régulation du secteur audiovisuel, autour de sujets spécifiques et concrets.
- France Info : des ateliers radio pour des élèves de CM2 et de collèges.
- **France Télévisions** : des ressources sur l'éducation aux médias et le décryptage de l'actualité avec Francetv éducation ; des programmes sur les jeunes et l'information à l'heure du numérique ; la participation d'élèves à l'émission de médiation *Votre télé et Vous* de France 3.
- **Gulli** : accueil d'élèves pour une découverte de l'univers de la télévision à travers diverses activités et expériences. Les élèves rencontrent les journalistes/animateurs, assistent aux émissions et participent à des ateliers.
- **L'Ina** : un dossier consacré à la liberté d'expression à destination des élèves (école, collège, lycée) et des enseignants sur Jalons, le site pédagogique.
- La Maison des Journalistes : Renvoyé Spécial, un programme de rencontres avec des journalistes réfugiés pour sensibiliser les lycéens à la liberté d'expression et à la démocratie. L'opération est menée avec le soutien financier de **Presstalis**.
- Milan Presse : des contenus et des ressources pédagogiques sur le site, des ateliers dans les classes et une journée portes ouvertes dans ses locaux à Toulouse.
- **PlayBac Presse**: un numéro spécial « Semaine de la presse » pour permettre aux collégiens de réaliser leur propre journal en utilisant une maquette de *Mon Quotidien*.
- **Reporters sans frontières** : mise à disposition de la carte du classement mondial de la liberté de la presse 2017 qui permet de faire le point sur 180 pays au regard de leur situation en matière de pluralisme, d'indépendance des médias, de respect de la sécurité et de la liberté des journalistes.
- La Scam : des rencontres organisées avec des journalistes du prix Albert Londres.
- RFI, France 24 et Monte Carlo Doualiya (France Médias Monde) : mise à profit de l'expertise internationale des rédactions et des journalistes pour aider les élèves, en France et dans le réseau des établissements français à l'étranger, à décrypter les médias audiovisuels. Parmi les initiatives : un nouveau module vidéo « Info/Intox », des rencontres avec des journalistes et une programmation spéciale sur les antennes.
- Le Syndicat des éditeurs de la presse magazine (SEPM) : des ressources pédagogiques en lien avec l'univers de la presse magazine.
- Le Syndicat national des radios libres (SNRL) : 300 adhérents mobilisés dans une démarche, à destination des élèves, d'appropriation citoyenne des médias sur l'ensemble du territoire dans sa diversité.
- TF1 : une vidéo pédagogique sur les coulisses de la fabrication de l'information.
- TV5MONDE : des journalistes à la rencontre d'écoliers afin de parler de leur expérience en tant que professionnels de l'info dans une chaîne francophone mondiale. Une production vidéo ainsi qu'un dossier pédagogique orienté français langue étrangère et éducation aux médias et à l'information sont également proposés aux enseignants afin d'aborder l'importance de la pluralité des sources.



3. Concours

- « Déconstruire les stéréotypes sexistes », organisé par le Clemi, en partenariat avec le magazine *Causette*, Les Nouvelles news et TV5MONDE.
- « Concours de Unes », organisé par le Clemi de l'académie de Créteil, en collaboration avec l'AFP, le mardi 22 mars.
- Vocable : « Classes de langues en collèges et lycées », à partir d'articles issus de la presse internationale.

Actions ministérielles nationales et régionales

- Le ministère de la culture et de la communication s'engage, aux côtés du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du Clemi, pour promouvoir les actions d'éducation aux médias entre les acteurs de l'information et le monde de l'enseignement. De plus, grâce au réseau des directions régionales des affaires culturelles (Drac) et en partenariat avec de nombreux acteurs locaux, le ministère de la culture et de la communication soutient des actions sur les temps de vie de l'enfant et du jeune hors temps scolaire et porte une attention particulière aux jeunes qui ne sont pas ou ne sont plus à l'école.



Politiques éducatives locales

Écoles situées en zones rurale et de montagne

NOR: MENE1629443J

instruction n° 2016-155 du 11-10-2016

MENESR - DGESCO

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a fixé comme objectif au système éducatif de réduire l'impact des déterminismes et des inégalités sociales ou territoriales sur la réussite scolaire. Les moyens supplémentaires d'enseignement créés depuis 2012 sont particulièrement mobilisés sur cet enieu.

La réforme de l'allocation des moyens d'enseignement du 1er degré public, mise en œuvre depuis la rentrée 2015, participe à cet objectif en tenant mieux compte que précédemment de la difficulté sociale et du contexte territorial, en particulier des zones dont la densité de la population scolaire se caractérise par une tendance à la baisse. Cette réduction des inégalités sociales et territoriales passe par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les territoires de l'éducation prioritaire. Elle concerne aussi les territoires ruraux et de montagne, dont plusieurs sont confrontés à des baisses structurelles des effectifs du premier degré et pour lesquels l'existence d'une offre éducative de qualité et de proximité est un enjeu essentiel de l'attractivité et du développement économique et social local.

La loi du 8 juillet 2013 a ainsi réaffirmé l'attachement de la Nation au maintien d'une offre éducative de qualité et de proximité dans les territoires ruraux et de montagne, qu'il s'agisse en particulier de développer l'accueil des enfants de moins de trois ans ou de porter une attention particulière aux problématiques spécifiques de ces territoires dans le cadre de la carte scolaire.

De surcroît, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a proposé aux élus des départements à contexte rural ou de montagne, en tenant compte des compétences respectives de chacun, d'engager une démarche contractuelle pluriannuelle pour améliorer l'attractivité de l'école dans ces territoires. Cette démarche implique en particulier un diagnostic sur le réseau des écoles, une concertation et la contractualisation sur les conditions et modalités de sa réorganisation.

Ainsi depuis la rentrée 2015, des emplois ont été spécifiquement consacrés au soutien de ces démarches partenariales et l'impact des baisses d'effectifs a été neutralisé en tout ou partie pour les faciliter ; l'intégration de ces démarches dans les procédures d'allocation de moyens devra être poursuivie pour les prochaines rentrées.

Cette démarche novatrice, qui concerne déjà 22 départements, doit se développer afin d'offrir aux services déconcentrés et aux élus locaux une méthode et des instruments souples et modulables d'aménagement du réseau d'établissements scolaires dans ces territoires fragilisés. Il s'agit de bâtir, dans la durée et par le dialogue, à partir d'un diagnostic partagé, le maillage d'une école rurale et de montagne de proximité et de qualité, qui réponde aux objectifs éducatifs, prenne en compte les attentes des citoyens comme les réalités et spécificités des territoires ruraux et de montagne, et plus particulièrement dans leur dimension démographique et spatiale.

L'efficacité de la démarche dépend de sa pérennité et de son inscription dans un cadre interministériel. Celui-ci permet de fédérer les initiatives publiques et les énergies locales au service de l'attractivité et du développement de ces territoires. L'impulsion des conventions « ruralité » a été donnée au travers des comités interministériels aux ruralités qui se sont tenus entre mars 2015 et mai 2016. Leur développement et leur pérennisation, qui tirent les enseignements du rapport[1] élaboré à la demande du Premier ministre par le sénateur Alain Duran, se feront en lien avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public prévus par la loi n° 2016-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Dans ce contexte nouveau, la présente instruction vise à préciser la mise en œuvre de la démarche engagée par les conventions « ruralité » et à favoriser la qualité de l'offre et de l'organisation scolaires de l'école rurale et de montagne par la mobilisation de moyens d'enseignement et de dispositifs pédagogiques adaptés à la réalité de ces territoires. La circulaire n° 2011-237 du 30 décembre 2011 relative aux écoles situées en zones de montagne est abrogée.

1. Développer la démarche partenariale pour favoriser le maintien d'une offre éducative de proximité et de qualité

a. Définition



La convention « ruralité » est un contrat d'engagements réciproques conclu, dans les territoires ruraux ou de montagne, caractérisés par un maillage des écoles ne correspondant plus aux réalités de la démographie scolaire locale, et permettant de favoriser les apprentissages et l'épanouissement des enfants et de garantir l'avenir scolaire des élèves dans ces territoires.

Elle est signée au niveau départemental et identifie notamment des territoires prioritaires à l'échelon infradépartemental sur lesquels portent des engagements réciproques définis par les parties. La convention peut aussi être conclue à un niveau académique, lorsqu'une problématique supradépartementale le justifie. Elle prend en compte les communes et les intercommunalités.

Elle est conclue sur une base pluriannuelle, en général pour trois ans, plusieurs années s'avérant nécessaires pour la réalisation d'un diagnostic de qualité sur l'évolution des réseaux d'écoles et pour la mise en œuvre de ces engagements. La reconduction, par voie d'avenant, de la convention dans un processus de concertation, au-delà de son terme initial, correspond à l'esprit de cette démarche qui doit s'inscrire dans la durée et donner aux acteurs locaux de la visibilité. Une évaluation doit être réalisée au terme initial de la convention afin de définir les conditions, les objectifs et les modalités de la poursuite du partenariat.

b. Un diagnostic territorial partagé

L'élaboration d'une convention « ruralité » repose sur un diagnostic territorial. Il s'agit dans chaque département concerné par ces problématiques de recenser les écoles ou réseaux situés en zones rurale et de montagne qui, compte tenu de leurs contraintes de desserte, des temps de transport ou de leur fragilité, notamment en termes de démographie scolaire, justifient une réflexion pluriannuelle et un traitement prioritaire.

Les conventions prennent en compte les changements qui s'opèrent dans et autour de l'École : l'organisation territoriale en matière éducative, intégrant notamment l'accueil périscolaire et la petite enfance, les besoins en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, les opportunités en termes de raccordement à l'Internet à haut débit de qualité ou à très haut débit et de développement des usages numériques pour favoriser les apprentissages... Le recensement des territoires devant être accompagnés plus particulièrement est élaboré en lien avec les services de l'État et les élus locaux. Les services déconcentrés de l'éducation nationale pourront bénéficier pour ce recensement du soutien de la direction régionale de l'Insee dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'Insee (annexe 2).

Les directions des services départementaux de l'éducation nationale sont invitées à se rapprocher des services de la préfecture, des autres services de l'État ou de ses opérateurs, des collectivités territoriales et intercommunalités pour recenser les équipements et services concernés dans le cadre du département et pour examiner de manière prospective les perspectives d'aménagements à court-moyen terme susceptibles d'améliorer le réseau des écoles existant.

Dans ces travaux, il convient d'intégrer l'évolution des effectifs sur une durée pluriannuelle, le service rendu par les infrastructures d'accueil comme celles de la petite enfance, les perspectives de développement local et d'étudier les possibilités d'une nouvelle organisation de l'offre éducative. Ces travaux contribuent, en tant que de besoin, aux schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité aux services prévus par l'article 98 de la loi du 7 août 2015 susmentionnée.

Pour ce qui concerne les territoires de montagne, le recensement des territoires prioritaires prend en compte le classement des communes en zone de montagne. L'utilisation de ce seul critère n'est cependant pas suffisante pour justifier une politique spécifique ; ainsi des communes urbaines sont intégrées dans ce classement à raison de leur seule altitude ou de la déclivité de leurs pentes alors qu'elles ne connaissent pas de difficulté particulière en termes d'offre ou de transport scolaire. Il convient ainsi de combiner le classement en zone de montagne avec le caractère rural de la commune, sa démographie scolaire, la situation d'isolement et la qualité des équipements scolaires considérés, en particulier au regard de leur desserte routière, de la durée et des conditions de transport (aléas climatiques, déclivité).

Pour les territoires de montagne, le diagnostic réalisé vise donc à identifier les écoles ou réseaux qui justifient l'application de modalités d'organisation et d'allocation de moyens adaptées à leurs caractéristiques montagnardes. Dans l'hypothèse où des seuils d'ouverture et de fermeture de classes ou d'équipement sont utilisés, ils doivent être envisagés avec souplesse et le plus souvent, de manière indicative, en tenant compte en particulier des temps et des conditions de transports.

c. Des dispositifs pédagogiques et éducatifs au service de l'école rurale et de montagne de qualité et de proximité

La convention « ruralité » participe du maintien et du développement d'une école attractive. Elle permet de renforcer la qualité de l'offre et de l'organisation scolaires. Elle est donc l'occasion d'un travail sur l'évolution des effectifs, les dispositifs pédagogiques portés par la refondation de l'école afin d'offrir aux élèves scolarisés dans les écoles rurales et de montagne des conditions d'accueil et d'enseignement de qualité.

La convention est ainsi l'occasion d'un travail sur les conditions de développement des dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « accueil des moins de trois ans ». Au-delà, des dispositifs spécifiques permettant d'éviter l'isolement pédagogique et géographique pourront être mobilisés : réseau d'animation pédagogique et de formation des professeurs, mutualisation de ressources pédagogiques, liaison école-collège, etc.

Les moyens de communication à distance, et particulièrement l'Internet à haut débit de qualité ou l'Internet à très haut débit, constituent un outil incomparable pour relier les classes entre elles, favoriser le travail collectif et la formation



continue des enseignants. C'est aussi permettre une ouverture indispensable des élèves sur le monde et l'accès à de nombreuses ressources pour la classe.

Des actions ont d'ores et déjà été engagées à travers le programme Écoles connectées et le plan de développement numérique et ont permis un premier équipement d'écoles rurales rattachées à des collèges ruraux (226 écoles rurales rattachées à 179 collèges ruraux). Le plan décidé au niveau national pour les trois prochaines années est une opportunité de monter des projets innovants avec les collectivités territoriales.

Ainsi, pour dynamiser les usages pédagogiques du numérique dans les écoles rurales et répondre à l'impératif d'égalité d'accès aux services numériques pour tous, 50 millions d'euros supplémentaires sont mobilisés pour soutenir le développement des infrastructures des écoles (montée en haut débit de qualité ou en très haut débit, réseau wifi de l'école, mise en réseau des écoles et du collège par un ENT) et l'acquisition des équipements et configurations numériques les mieux adaptés aux projets pédagogiques.

Ces financements pourront compléter ceux issus du plan numérique pour l'éducation : chaque école rurale rattachée à un collège numérique pourra bénéficier du financement de la moitié des équipements destinés aux élèves (maximum de trois classes mobiles de tablettes ou ultraportables). L'État financera intégralement les ressources numériques pour ces écoles

Après un échange avec les associations d'élus locaux, des appels à projets seront lancés en 2016-2017 pour un déploiement en 2018.

La qualité pédagogique des petites structures scolaires isolées, en particulier les classes uniques, constitue un point d'attention : il est recouru autant que possible aux postes à profil pour le recrutement dans ces écoles des personnels enseignants. La formation initiale avec les Espe et les plans de formations académiques prennent en compte les caractéristiques de ce type d'enseignement pour former les enseignants aux spécificités de la ruralité et de la montagne. Enfin, la convention peut être l'occasion pour les acteurs locaux d'approfondir la question de la coordination des activités scolaires et périscolaires. Les groupes d'appuis départementaux seront mobilisés pour renforcer l'accompagnement des élus des territoires ruraux et de montagne pour la mise en œuvre des projets éducatifs territoriaux et le développement des activités périscolaires. Des ressources sont disponibles et régulièrement mises à jour sur le site http://pedt.education.gouv.fr/.

d. Engagements des parties

Engagements de la convention

La convention « ruralité » permet de donner de la visibilité aux élus sur l'évolution des effectifs de personnels enseignants dans les territoires identifiés dans la convention et d'anticiper tout ou partie des effets de l'évolution à la baisse de la démographie scolaire en contrepartie de réorganisations du réseau de ces écoles, élaborées en concertation avec les élus locaux. Elle n'est pas un moratoire sur les mouvements de postes dans le département. Elle constitue aussi pour les élus le cadre pour prévoir, sur la base du diagnostic, une nouvelle organisation de l'offre éducative adaptée aux problématiques locales pouvant offrir la possibilité de mutualiser les moyens (bibliothèque centre documentaire, salle informatique, installations sportives, cantine, accueil périscolaire, etc.) et la constitution de véritables équipes pluridisciplinaires.

Pilotage et évaluation de la convention

Un comité de pilotage, institué au niveau départemental, est défini dans la convention. Il permet d'assurer le suivi des engagements des parties. Il établit le bilan régulier des points acquis et des obstacles qui restent encore à franchir et dresse l'évaluation préalable au renouvellement de la convention. Ces bilans servent de base aux échanges avec l'administration centrale dans le cadre du dialogue de gestion et de performance.

Ce comité rend compte régulièrement à la communauté éducative du département de l'avancée des travaux de réorganisation du réseau scolaire mis en œuvre par la convention.

e. Processus de concertation et signature des conventions

Le processus de concertation

La convention « ruralité » associe l'institution scolaire et les associations d'élus ou les élus pour créer les meilleures conditions d'apprentissage et de réussite pour les élèves et garantir l'égalité des chances aux enfants scolarisés dans ces écoles ou réseaux d'écoles.

La procédure est conduite en articulation étroite avec le représentant de l'État dans le département, en charge pour l'État de la préparation des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité du service au public.

La consultation la plus large possible à l'échelle départementale est indispensable de sorte à mobiliser les énergies et fédérer les bonnes volontés. Les rencontres dans les communes, les intercommunalités et avec le conseil départemental, entre élus locaux ou nationaux et responsables départementaux de l'éducation nationale sont privilégiées. Ces rencontres sont l'occasion d'échanges sur le diagnostic local.

Le processus conventionnel se distingue du travail annuel sur la carte scolaire, pour lequel, comme indiqué dans l'annexe à la loi du 8 juillet 2013, les autorités académiques ont un devoir d'information et de concertation avec les exécutifs locaux des collectivités territoriales concernées. Les maires et les présidents d'EPCI sont tenus informés des conditions d'accueil des élèves à la rentrée scolaire et des prévisions d'effectifs.

Dans le cadre du diagnostic territorial, il peut être décidé l'élargissement de la consultation puis de la concertation aux autres partenaires de l'école, sans exclusive, et prioritairement aux associations de parents d'élèves, aux organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, aux associations d'éducation populaire. Il permet de faire partager et accepter par le plus grand nombre d'interlocuteurs les constats résultants de la réalité du tissu scolaire



départemental, dans l'objectif d'élaboration et de construction d'un projet commun de réorganisation du réseau des écoles capable d'apporter des solutions pérennes à chaque territoire.

La convention « ruralité » est présentée au comité départemental de l'éducation nationale (CDEN). Une fois signée, elle donne lieu à une diffusion auprès des élus.

Les signataires

La convention est signée à minima par le recteur d'académie, l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale, le préfet de département, les présidents des associations départementales des maires et, dans toute la mesure du possible, par le président du conseil départemental, notamment au titre de sa compétence en matière de sectorisation des collèges. À compter du 1er septembre 2017, le président du conseil régional pourra être associé au titre de la compétence sur le transport scolaire. Au cas où la convention serait conclue à un niveau infra ou supradépartemental, il conviendrait d'y adjoindre le ou les élus à la tête de ou des exécutifs concernés.

2. Suivi et soutien national

Pour accompagner le développement des conventions « ruralité », des outils sont diffusés au niveau national pour faciliter la réalisation des diagnostics territoriaux, favoriser l'échange des bonnes pratiques entre les acteurs et donner un cadre pour l'évaluation des conventions.

Par ailleurs, en lien avec l'école supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR), un module de formation sera mis en place de manière à faciliter l'appropriation par les personnels d'encadrement pédagogiques et administratifs des problématiques spécifiques d'allocation des moyens dans les territoires ruraux et de montagne.

Un suivi national des conventions « ruralité » sera assuré, en associant les services déconcentrés et les associations représentatives des élus locaux.

Répondre aux enjeux d'un développement pérenne de l'école rurale et de montagne constitue pour notre ministère un objectif prioritaire, car elle est un levier tant pour l'attractivité de l'école rurale et des territoires que pour la réussite des élèves, la lutte contre les inégalités d'accès aux services qui préoccupent légitimement nos concitoyens. Cette réponse doit se construire, davantage encore qu'hier, dans un cadre interministériel, par le dialogue et la concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, en particulier les élus locaux.

Les conventions « ruralité » constituent l'outil privilégié de ce dialogue. Je compte sur votre mobilisation pour leur donner plein effet.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Najat Vallaud-Belkacem

[1] Rapport à Monsieur le Premier ministre sur « la mise en œuvre des conventions ruralités », Alain Duran, sénateur de l'Ariège, remis le 20 mai 2016.

Annexe 1

Textes de référence

Le premier alinéa de l'article L. 111-1 du code de l'éducation dispose que « l'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. »

La loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne dispose que la montagne constitue une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection. L'identité et les spécificités de la montagne sont reconnues par la nation et prises en compte par l'État, les établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements dans les actions qu'ils conduisent. Il s'agit de réévaluer le niveau des services en montagne, assurer leur pérennité et leur proximité par une généralisation de la contractualisation des obligations.

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation de refondation de l'école de la République a prescrit une attention particulière aux territoires ruraux et de montagne et dispose que « lors de l'élaboration de la carte scolaire, les autorités académiques auront un devoir d'information et de concertation avec les exécutifs locaux des



collectivités territoriales concernées. ». Elle a précisé que dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs d'élèves pour la rentrée.

La circulaire du 17 juillet 1998 portant sur l'avenir du système éducatif en milieu rural isolé a posé les conditions et les modalités de mise en place des réseaux d'école rurale, dans une perspective d'aménagement du territoire scolaire en milieu rural isolé.

La circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du premier degré a introduit une dimension pluriannuelle à ces opérations en prescrivant des analyses rétrospectives et prospectives de la démographie et en préconisant l'établissement de schémas territoriaux à l'échelle départementale.

La charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural du 23 juin 2006 a affirmé la nécessité de promouvoir une politique nouvelle de maintien, d'amélioration et de développement de l'accessibilité et de la qualité des services publics. Notamment, en ce qui concerne la carte scolaire du 1er degré public, les autorités académiques doivent informer les exécutifs locaux concernés, deux ans avant, les projets d'ouvertures et de fermetures de classes.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a prévu l'élaboration de schémas permettant d'améliorer l'accès des services au public. Elle dispose que l'État et chaque département, sur la base d'un diagnostic préalable, élaborent conjointement un schéma qui définit pour une durée de six ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de service dans les zones présentant un déficit d'accessibilité. Les schémas départementaux de la petite enfance s'inscrivent dans cette orientation ; les conventions « ruralité » portées par l'éducation nationale viennent compléter ce dispositif.

L'instruction du Premier ministre du 5 novembre 2015, relative à l'adaptation de l'implantation des services publics de l'état dans les territoires, rappelle aux préfets et aux recteurs que l'État doit faire évoluer son organisation pour s'adapter à son environnement, se moderniser et répondre plus efficacement aux attentes de ces populations. Cette action, coordonnée par le préfet de département, ne peut s'effectuer que dans une vision globale, cohérente et interministérielle, en associant les acteurs locaux. L'instruction du 3 août 2016 précise que l'évolution de ces schémas départementaux doit être précédée d'un état des lieux prospectif à un an de l'évolution de l'accessibilité des services publics transmis à chaque préfet de département.

Annexe 2

Convention cadre du 30 août 2016 relative à la réalisation de diagnostics partagés sur l'aménagement de l'offre scolaire dans des territoires peu denses

N° 2016074NF

Entre

La direction générale de l'enseignement scolaire Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07 Représentée par sa directrice générale, Madame Florence Robine ci-après désignée la Dgesco

et

l'Institut national de la statistique et des études économiques Ministère des finances et des comptes publics, ministère de l'économie de l'industrie et du numérique 18, boulevard Adolphe-Pinard 75675 Paris cedex 14 Représenté par son directeur général, Monsieur Jean-Luc Tavernier ci-après désigné l'Insee

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Préambule

Le Gouvernement est très attentif au maintien de la qualité des services en zones peu denses, notamment en ce qui concerne l'offre éducative. Or les évolutions démographiques fragilisent le réseau scolaire et nécessitent un effort de regroupements ou de mutualisation des écoles. Plusieurs départements par l'intermédiaire des conseils départementaux ou des associations d'élus locaux ont engagé une démarche contractuelle avec les services



déconcentrés de l'État pour améliorer la desserte des équipements scolaires.

Le Gouvernement souhaite développer cette démarche de conventionnement qui doit s'inscrire dans une logique d'aménagement du territoire et être sous-tendue par une analyse socioéconomique du contexte local. C'est dans cet esprit que le rapport du sénateur Alain Duran, remis au gouvernement à l'occasion du conseil interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, recommande l'établissement de diagnostics permettant d'objectiver les situations et d'envisager les mesures propres à favoriser une offre scolaire de qualité dans les territoires peu denses. La Dgesco, avec le soutien de la Depp (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), et la direction générale de l'Insee ont donc décidé de s'associer en vue d'accompagner les acteurs locaux (services déconcentrés, conseils départementaux, élus locaux) qui souhaitent établir un diagnostic partagé permettant d'identifier les zones infra départementales dont l'accès aux écoles justifie un traitement spécifique.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention décrit les conditions du partenariat entre la Dgesco et l'Insee en vue d'encourager et d'accompagner la réalisation de diagnostics locaux partagés devant permettre l'élaboration de schémas d'aménagement du territoire scolaire.

Article 2 - La démarche proposée aux services déconcentrés

La Dgesco et l'Insee encouragent les services déconcentrés et les directions régionales de l'Insee à signer des conventions de partenariat. La signature de ces conventions doit faciliter la réalisation des diagnostics partagés évoqués à l'article 1.

La convention de partenariat « relative à la réalisation d'un diagnostic partagé sur l'aménagement du territoire scolaire cantalien » - constitue un exemple du type de coopération qui peut être mis en place avec succès pour asseoir un diagnostic partagé sur l'école dans les zones peu denses.

Article 3 - Conduite du projet

La Dgesco et l'Insee coopèrent de plusieurs façons :

- 1. En favorisant la mise à disposition croisée d'informations indispensables à l'établissement de diagnostics partagés.
- 2. En coordonnant l'action de leurs réseaux déconcentrés respectifs, dans le but de favoriser la mutualisation et de promouvoir les bonnes pratiques méthodologiques.
- 3. En proposant des orientations pour les études (article 4) qui pourront être adaptées pour tenir compte du contexte local.

Article 4 - Éléments de cadrage pour les études

Ces éléments de cadrage tiennent compte de l'expérience réussie qui a été conduite dans le cadre d'un partenariat entre la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cantal et la direction régionale de l'Insee. Il est ainsi proposé que les études réalisées dans le cadre de partenariats associant les services déconcentrés de l'éducation nationale et les DR de l'Insee comprennent deux volets :

- Le premier volet indispensable doit permettre de quantifier et d'apprécier les différences de temps d'accès au « service école » selon les territoires. Il repose notamment sur la mesure du temps d'accès à l'école. Il est souhaitable que cette analyse soit mise en perspective pour tenir compte des caractéristiques démographiques, sociales et économiques du territoire étudié. Elle tiendra compte autant que possible des regroupements pédagogiques existants et des bassins de vie. Ce volet comprend nécessairement une dimension prospective sur la démographie scolaire ;
- Le second volet optionnel peut consister à évaluer l'impact, du point de vue de l'accessibilité, de différents scénarios de localisation des écoles et de classes de regroupements pédagogiques intercommunaux. Les hypothèses sur lesquelles reposent ces scénarios devraient, si la démarche est retenue, être fournies aux directions régionales de l'Insee par les services déconcentrés de l'éducation nationale.

Article 5 - Modalités du partenariat

Les partenaires - services déconcentrés de l'éducation nationale et directions régionales de l'Insee - signent une convention précisant la finalité de l'étude, les moyens techniques et humains mobilisés et la date de livraison de l'étude (publication). Dans l'hypothèse où ce partenariat est conclu directement entre la direction départementale des services de l'éducation nationale et la direction régionale de l'Insee, le projet d'étude est validé par l'autorité académique.



Un comité de pilotage de l'étude assure la coordination et le suivi du projet d'étude.

D'autres partenaires, en priorité les conseils départementaux concernés, peuvent être associés au partenariat. L'implication des partenaires (dialogue, réflexion, analyse) doit être équilibrée pour dégager les enjeux et garantir que les messages essentiels sont partagés.

Les modalités financières du partenariat seront précisées dans chaque convention de partenariat local de manière à assurer l'équilibre des charges supportées par les différents partenaires.

La restitution des principaux résultats de l'étude au grand public est indispensable. Elle suppose notamment la réalisation d'une publication dans le cadre de la ligne éditoriale de l'Insee (Insee Flash ou Insee Analyse). Cette publication mentionne le partenariat entre les services déconcentrés de l'éducation nationale et la direction régionale de l'Insee, et une rédaction conjointe associant un statisticien du rectorat et un statisticien de la direction régionale de l'Insee doit être encouragée.

Article 6 - Règlement des litiges et dénonciation

Dans le cas où l'interprétation ou l'exécution de la présente convention soulèverait un différend qui ne pourrait être résolu à l'amiable, les parties conviennent de rechercher une conciliation par un tiers choisi d'un commun accord avant de porter éventuellement le différend devant la juridiction compétente.

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette dénonciation prendra effet un mois après réception de cette lettre. Toutefois la résiliation intervient sans délai et sans recours dans le cas d'une décision administrative plaçant l'une ou l'autre des parties dans l'impossibilité de continuer la collaboration prévue.

La dénonciation ou la fin de la présente convention cadre de collaboration n'entraînent pas la dénonciation ou la fin des conventions de partenariat spécifiques signées entre les services déconcentrés de l'éducation nationale et les directions régionales de l'Insee.

Article 7 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans à compter de la date de signature par les parties contractantes.

Fait en deux exemplaires originaux

La directrice générale de l'enseignement scolaire, Florence Robine

Le directeur général de l'Insee, Jean-Luc Tavernier



Enseignement secondaire

Référentiel de formation relatif aux sciences et à la technologie au cycle 4 pour les élèves bénéficiant de dispositifs particuliers

NOR: MENE1629224N

note de service nº 2016-156 du 12-10-2016

MENESR - DGESCO MAF 1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur général du centre national d'enseignement à distance ; à la vice-rectrice et aux vice-recteurs ; au directeur de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger ; au directeur général de la mission la que française ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux de physique-chimie, de sciences de la vie et de la Terre et de technologie ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale de l'enseignement général et de l'enseignement technique ; aux chefs d'établissement du second degré

Ce référentiel de formation - qui réunit les sciences de la vie et de la Terre, la physique-chimie et la technologie - s'appuie sur les programmes d'enseignement du cycle 4 en vigueur publiés dans l'arrêté du 9 novembre 2015. Il doit également être considéré au regard du décret n° 2015-1929 du 31-12-2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves. Il vise à prendre en compte les spécificités du parcours des élèves de cycle 4 qui se présentent à la série professionnelle du diplôme national du brevet et qui bénéficient de dispositifs particuliers tels que cités dans la note de service n° 2016-063 du 6 avril 2016.

Ce référentiel fixe les objectifs de formation dans les trois enseignements concernés en contextualisant et en adaptant les connaissances et compétences associées du programme ainsi que les exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève. Il vise l'acquisition des compétences du socle commun en maintenant la cohérence des programmes du cycle 4. À ce titre, il poursuit plusieurs objectifs :

- permettre aux élèves de mobiliser les « compétences travaillées » telles qu'elles sont définies dans les programmes d'enseignement de chaque discipline ;
- inscrire l'enseignement de sciences et technologie dans la perspective d'une poursuite d'étude dans une formation professionnelle ;
- favoriser chez les élèves la concrétisation de projets scientifiques et technologiques ;
- mettre en œuvre des méthodes pédagogiques intégrant des démarches expérimentales, d'analyse et de résolution de problèmes ;
- apporter une culture scientifique et technologique visant à développer l'esprit critique ;
- développer, dans une vision individuelle et collective, un comportement responsable dans le cadre de la prévention, de la santé et de l'environnement.

La mise en œuvre de ce référentiel de formation par les professeurs s'inscrit dans l'objectif de renforcer « l'attractivité des enseignements scientifiques et technologiques pour susciter un plaisir d'apprendre et de pratiquer ces disciplines » énoncé par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

► Consultez le référentiel de formation.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation.

La directrice générale de l'enseignement scolaire,

Florence Robine

Physique-Chimie

Les sciences expérimentales et d'observation, dont font partie la physique et la chimie, explorent la nature pour en découvrir et expliciter les lois, acquérant ainsi du pouvoir sur le monde réel. Les finalités de leur enseignement au cours du cycle 4 sont de permettre à l'élève :

- d'accéder à des savoirs scientifiques enracinés dans l'histoire et actualisés, de les comprendre et les utiliser pour formuler des raisonnements adéquats ;
- de saisir par une pratique concrète la complexité du réel en observant, en expérimentant, en mesurant, en modélisant;
- de construire, à partir des faits, des idées sur le monde qui deviennent progressivement plus abstraites et puissantes ;
- d'appréhender la place des techniques et des sciences de l'ingénieur, leur émergence, leurs interactions avec les sciences ;
- de percevoir les liens entre l'être humain et la nature ;
- d'expliquer les impacts engendrés par le rythme et la diversité des actions de l'être humain sur la nature ;
- d'agir en exerçant des choix éclairés, y compris dans ses choix d'orientation ;
- de vivre et préparer une citoyenneté responsable, en particulier dans les domaines de la santé et de l'environnement :
 - en construisant sa relation au monde, à l'autre, à son propre corps ;
- en intégrant les évolutions économiques et technologiques, pour assumer en citoyen les responsabilités sociales et éthiques qui en découlent.

Au cours du cycle 4, l'étude des sciences – physique, chimie, sciences de la vie et de la Terre – permet aux jeunes de se distancier d'une vision anthropocentrée du monde et de leurs croyances, pour entrer dans une relation scientifique avec les phénomènes naturels, le monde vivant et les techniques. Cette posture scientifique est faite d'attitudes (curiosité, ouverture d'esprit, remise en question de son idée, exploitation positive des erreurs...) et de capacités (observer, expérimenter, mesurer, raisonner, modéliser...). Ainsi, l'élève comprend que les connaissances qu'il acquiert, mémorise et qui lui sont déjà utiles devront nécessairement être approfondies, révisées et peut-être remises en cause tant dans la suite de sa scolarité que tout au long de sa vie.

Les objectifs de formation du cycle 4 en physique-chimie s'organisent autour de quatre thèmes :

- Organisation et transformations de la matière ;
- Mouvements et interactions ;
- L'énergie et ses conversions ;
- Des signaux pour observer et communiquer.

Ces thèmes forment l'ossature d'une lecture scientifique du monde naturel, ils participent de la culture scientifique et technique, ils permettent d'appréhender la grande variété et l'évolution des métiers et des formations ainsi que les enjeux économiques en relation avec les sciences, notamment la physique et la chimie. La diversité des talents et des intelligences des élèves est mise en valeur dans le choix des activités, de la place donnée au concret ainsi qu'à l'abstrait. Ainsi est facilitée une orientation raisonnée des élèves au sein du parcours Avenir ou du parcours d'éducation artistique et culturelle.

La connaissance et la pratique de ces thèmes aident à construire l'autonomie du futur citoyen par le développement de son jugement critique, et lui inculquent les valeurs, essentielles en sciences, de respect des faits, de responsabilité et de coopération.

Ces quatre thèmes ont vocation à être traités tout au long du cycle 4. Ils sont interdépendants et font l'objet d'approches croisées, complémentaires et fréquentes, reprenant et approfondissant les notions tout au long du cycle. Il est possible d'atteindre les attendus de fin de cycle par différentes programmations sur les trois années du cycle, en partant d'observations d'objets ou de phénomènes pour aller vers des modèles plus élaborés, en prenant en compte la progressivité dans la présentation des notions abordées dans d'autres disciplines, notamment les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre et la technologie.

Compétences travaillées	Domaines du socle
Pratiquer des démarches scientifiques	4
Identifier des questions de nature scientifique.	
 Proposer une ou des hypothèses pour répondre à une question scientifique. 	
Concevoir une expérience pour la ou les tester.	
Mesurer des grandeurs physiques de manière directe ou indirecte.	
 Interpréter des résultats expérimentaux, en tirer des conclusions et les communiquer en argumentant. 	
 Développer des modèles simples pour expliquer des faits d'observations et mettre 	
en œuvre des démarches propres aux sciences.	
Concevoir, créer, réaliser	4, 5
Concevoir et réaliser un dispositif de mesure ou d'observation.	
S'approprier des outils et des méthodes	2
Effectuer des recherches bibliographiques.	
Utiliser des outils numériques pour mutualiser des informations sur un sujet	
scientifique.	
Planifier une tâche expérimentale, organiser son espace de travail, garder des traces	
des étapes suivies et des résultats obtenus.	
Pratiquer des langages	1
Lire et comprendre des documents scientifiques.	
Utiliser la langue française en cultivant précision, richesse de vocabulaire et syntaxe	
pour rendre compte des observations, expériences, hypothèses et conclusions.	
S'exprimer à l'oral lors d'un débat scientifique.	
Passer d'une forme de langage scientifique à une autre.	
Mobiliser des outils numériques	2
 Utiliser des outils d'acquisition et de traitement de données, de simulations et de modèles numériques. 	
 Produire des documents scientifiques grâce à des outils numériques, en utilisant 	
l'argumentation et le vocabulaire spécifique à la physique et à la chimie.	
Adopter un comportement éthique et responsable	3, 5
• Expliquer les fondements des règles de sécurité en chimie, électricité et acoustique.	
Réinvestir ces connaissances ainsi que celles sur les ressources et sur l'énergie, pour	
agir de façon responsable.	
S'impliquer dans un projet ayant une dimension citoyenne.	
Se situer dans l'espace et dans le temps	5
Expliquer, par l'histoire des sciences et des techniques, comment les sciences	
évoluent et influencent la société.	
• Identifier les différentes échelles de structuration de l'Univers.	

Organisation et transformations de la matière

Attendus de fin de cycle	
Décrire la constitution et les états de la matière.	
 Décrire et expliquer des transformations chimiques. 	
 Décrire l'organisation de la matière dans l'Univers. 	
Connaissances et compétences associées	Exemples de situations, d'activités et d'outils pour l'élève
Décrire la constitution et les é	
Caractériser les différents états de la matière (solide, liquide	Ce thème a pour but de lui faire découvrir la
et gaz). Proposer et mettre en œuvre un protocole expérimental pour étudier les propriétés des changements d'état. Caractériser les différents changements d'état d'un corps pur. Espèce chimique et mélange. Notion de corps pur. Changements d'états de la matière. Conservation de la masse, température de changement d'état.	nature microscopique de la matière et le passage de l'état physique aux constituants chimiques. Mise en œuvre d'expériences simples montrant la conservation de la masse d'une substance lors d'un changement d'état. Si l'eau est le principal support expérimental – sans en exclure d'autres – pour l'étude des changements d'état, on pourra exploiter des données pour connaître l'état d'un corps dans un contexte fixé et exploiter la température de changement d'état pour identifier des corps purs. L'étude expérimentale sera l'occasion de
	mettre l'accent sur les transferts d'énergie lors des changements d'état.
Concevoir et réaliser des expériences pour caractériser des mélanges. > Solubilité. > Miscibilité. > Composition de l'air.	Ces études seront l'occasion d'aborder la dissolution de gaz dans l'eau au regard de problématiques liées à la santé et l'environnement. Ces études peuvent prendre appui ou illustrer les différentes méthodes de traitement des eaux (purification, désalinisation).
Décrire et expliquer des transfor	
	Exemples de situations, d'activités et d'outils
Connaissances et compétences associées	pour l'élève
Mettre en œuvre des tests caractéristiques d'espèces chimiques à partir d'une banque fournie. Identifier expérimentalement une transformation chimique. Interpréter une transformation chimique comme une redistribution des atomes.	Cette partie prendra appui sur des activités expérimentales mettant en œuvre différents types de transformations chimiques : combustions, réactions acide-base, réactions acides-métaux.
Utiliser une équation de réaction chimique fournie pour décrire une transformation chimique observée. > Constitution de l'atome ; noyau et électrons. > Notions de molécules, atomes, ions.	Utilisation du tableau périodique pour retrouver, à partir du nom de l'élément, le symbole et le numéro atomique et réciproquement.
 Interpréter une formule chimique en termes atomiques. Dioxygène, dihydrogène, diazote, eau, dioxyde de carbone. 	
Propriétés acidobasiques	Ces différentes transformations chimiques
Identifier le caractère acide ou basique d'une solution par mesure de pH.	peuvent servir de support pour introduire ou exploiter la notion de transformation chimique dans des contextes variés (vie quotidienne,
Associer le caractère acide ou basique à la présence d'ions	vivant, industrie, santé, environnement).

H ⁺ et OH ⁻ .	
▶ Ions H ⁺ et OH ⁻ .	La pratique expérimentale et les exemples de
Mesure du pH.	transformations abordées (réactions entre
	solutions acides et basiques, réactions entre
	solutions acides et métaux) sont l'occasion de
	travailler sur les problématiques liées à la
	sécurité et à l'environnement.
Décrire l'organisation de la matière dans l'Univers	
Décrire la structure de l'Univers et du système solaire.	Ce thème fait prendre conscience à l'élève que
	l'Univers a été différent dans le passé, qu'il
Galaxies, évolution de l'Univers, formation du	évolue dans sa composition, ses échelles et son
système solaire.	organisation, que le système solaire et la Terre
	participent de cette évolution.

Mouvement et interactions

Attendus de fin de cycle			
Caractériser un mouvement.			
Modéliser une interaction par une force caractérisée par une direction, un sens et une valeur.			
Connaissances et compétences associées	Exemples de situations, d'activités et d'outils		
	pour l'élève		
	Caractériser un mouvement		
Caractériser le mouvement d'un objet.	L'ensemble des notions de cette partie peut		
	être abordé à partir d'expériences simples		
Utiliser la relation liant vitesse, distance et durée dans le cas	réalisables en classe, de la vie courante ou de		
d'un mouvement uniforme.	documents numériques.		
Vitesse : direction, sens et valeur.	Utiliser des animations ou des vidéos de		
Mouvements rectilignes et circulaires.	trajectoires d'objets.		
Mouvements uniformes et mouvements dont la vitesse	, ,		
varie au cours du temps en direction ou en valeur.			
Modéliser une interaction par une force caractérisée	par une direction, un sens et une valeur		
Identifier les interactions mises en jeu (de contact ou à	L'étude mécanique d'un système peut être		
distance) et les modéliser par des forces.	l'occasion d'utiliser les diagrammes objet-		
	interaction.		
Associer la notion d'interaction à la notion de force.			
Astion de contest et action 2 distance	Expérimenter des situations d'équilibre		
Action de contact et action à distance.Force : direction, sens et valeur.	statique (balance, ressort, force musculaire).		
Force de pesanteur et son expression P=mg.			
Profee de pesantedi et son expression F-ing.	Expérimenter des actions produisant un		
	mouvement (fusée, moteur à réaction).		
	Pesanteur sur Terre et sur la Lune, différence		
	entre poids et masse (unités).		

L'énergie et ses conversions

Attendus de fin de cycle	
 Identifier les sources, les transferts, les conversions et les formes d'énergie. 	
Utiliser la conservation de l'énergie.	
 Réaliser des circuits électriques simples et exploiter les lois de l'électricité. 	
Connaissances et compétences associées Exemples de situations, d'activités et d'outils	
pour l'élève	
Identifier les sources, les transferts, les conversions et les formes d'énergie	
Utiliser la conservation de l'énergie	

Identifier les différentes formes d'énergie.

Cinétique (relation Ec = ½ mv²), potentielle (dépendant de la position), thermique, électrique, chimique, nucléaire, lumineuse.

Identifier les sources, les transferts et les conversions d'énergie.

Établir un bilan énergétique pour un système simple.

- Sources.
- Transferts.
- Conversion d'un type d'énergie en un autre.
- Conservation de l'énergie.
- Unités d'énergie.

Utiliser la relation liant puissance, énergie et durée.

Notion de puissance.

Les supports d'enseignement gagnent à relever de systèmes ou de situations de la vie courante.

Les activités proposées permettent de souligner que toutes les formes d'énergie ne sont pas équivalentes ni également utilisables.

Ce thème permet d'aborder un vocabulaire scientifique visant à clarifier les termes souvent rencontrés dans la vie courante : chaleur, production, pertes, consommation, gaspillage, économie d'énergie, énergies renouvelables.

Réaliser des circuits électriques simples et exploiter les lois de l'électricité

Élaborer et mettre en œuvre un protocole expérimental simple visant à réaliser un circuit électrique répondant à un cahier des charges simple ou à vérifier une loi de l'électricité.

Exploiter les lois de l'électricité.

- > Dipôles en série, dipôles en dérivation.
- L'intensité du courant électrique est la même en tout point d'un circuit qui ne compte que des dipôles en série
- > Loi d'additivité des tensions (circuit à une seule maille).
- Loi d'additivité des intensités (circuit à deux mailles).

Mettre en relation les lois de l'électricité et les règles de sécurité dans ce domaine.

- Puissance électrique P= U.I.
- Relation liant l'énergie, la puissance électrique et la durée.

Les exemples de circuits électriques privilégient les dispositifs rencontrés dans la vie courante : automobile, appareils portatifs, installations et appareils domestiques.

Les activités proposées permettent de sensibiliser les élèves aux économies d'énergie pour développer des comportements responsables et citoyens.

Les activités proposées permettent d'effectuer un calcul de consommation d'énergie relatif à une situation de la vie courante.

Les activités proposées permettent de tracer des courbes tension-courant et d'identifier d'éventuelles situations de proportionnalité.

Des signaux pour observer et communiquer

Attendus de fin de cycle

• Caractériser différents types de signaux (lumineux, sonores, radio...).

Utiliser les propriétés de ces signaux. Connaissances et compétences associées Exemples de situations, d'activités et d'outils pour l'élève Signaux lumineux L'exploitation de la propagation rectiligne de la lumière dans le vide et le modèle du rayon Distinguer une source primaire (objet lumineux) d'un objet lumineux peut conduire à travailler sur les diffusant. ombres, la réflexion et des mesures de distance. Exploiter expérimentalement la propagation rectiligne de la lumière dans le vide et le modèle du rayon lumineux. Les activités proposées permettent de sensibiliser les élèves aux risques d'emploi des Lumière : sources, propagation, vitesse de propagation.

Modèle du rayon lumineux.	sources lumineuses (laser par exemple).
Signaux sonores	Les exemples abordés privilégient les
	phénomènes naturels et les dispositifs
Décrire les conditions de propagation d'un son.	concrets : tonnerre, sonar
Relier la distance parcourue par un son à la durée de propagation.	Les activités proposées permettent de sensibiliser les élèves aux risques auditifs.
Vitesse de propagation.Sons audibles, infrasons et ultrasons.	

Croisements entre enseignements

Quelques exemples de thèmes qui peuvent être travaillés avec plusieurs autres disciplines sont proposés cidessous. Cette liste ne vise pas l'exhaustivité et n'a pas de caractère obligatoire. Dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), la diversité des métiers de la science peut être explorée.

Corps, santé, bien-être et sécurité

- En lien avec les sciences de la vie et de la Terre, la technologie.
 - Sécurité, de la maison aux lieux publics et à l'entreprise : usage raisonné des produits chimiques, pictogrammes de sécurité, gestion et stockage des déchets chimiques au laboratoire, risque électrique domestique. Sécurité pour soi et pour autrui : risque et gestion du risque.
- En lien avec l'éducation physique et sportive, les sciences de la vie et de la Terre, les mathématiques, la technologie.

Chimie et santé : fabrication des médicaments, prévention.

Culture et création artistiques

- En lien avec les arts plastiques, l'éducation musicale, les sciences de la vie et de la Terre.
 - **Son et lumière** : sources, propagation, vitesse.
- > En lien avec les arts plastiques, les sciences de la vie et de la Terre, les mathématiques.
 - Lumière et arts : illusion d'optiques, trompe-l'œil, camera obscura, vitrail (de la lumière blanche aux lumières colorées).
- En lien avec les arts plastiques, l'histoire des arts, le français.
 - Chimie et arts: couleur et pigments, huiles et vernis, restauration d'œuvres d'art.
- > En lien avec les arts plastiques, la technologie, l'histoire, le français, les mathématiques.
 - Architecture et actions mécaniques : architecture métallique (Tour Eiffel...).

Transition écologique et développement durable

En lien avec les sciences de la vie et de la Terre, la technologie, les mathématiques, l'histoire et la géographie, le français.

Chimie et environnement : transformations chimiques : sources de pollution, dépollution biochimique, chimie verte.

Recyclage des matériaux : tri des déchets, protection de l'environnement.

Qualité et traitement des eaux (purification, désalinisation...) : potabilité de l'eau, techniques d'analyse, protection et gestion de l'eau, station d'épuration.

L'eau : ressource ; vivant ; exoplanètes ; formes de vie ; vapeur d'eau et effet de serre naturel ; risques naturels (grêle, inondations...) ; barrages et énergie hydroélectrique.

Gestion des ressources naturelles : gestion et consommation d'eau, d'énergie... ; exploitation des ressources par les êtres humains (eau, matériaux, ressources énergétiques...) ; découverte et utilisation : les rapports à l'eau, aux richesses minières.

Énergie: production, consommation, pertes, gaspillage, économie, énergies renouvelables.

Information, communication, citoyenneté

En lien avec la technologie, l'éducation aux médias et à l'information.

- **Information et communication** : signaux sonores (émetteurs et récepteurs sonores : micro...), signaux lumineux, signaux électriques.
- ➤ En lien avec l'éducation aux médias et à l'information, les sciences de la vie et de la Terre, les mathématiques, le français, des travaux peuvent être proposés sur la distinction entre les connaissances et les croyances, la sécurité pour soi et pour autrui.

Langues et cultures de l'Antiquité

- ➤ En lien avec les langues de l'Antiquité, l'histoire, les mathématiques, la technologie.

 Histoire des représentations de l'Univers : les savants de l'école d'Alexandrie (Eratosthène et la mesure de la circonférence de la Terre, Hipparque et la théorie des mouvements de la Lune et du Soleil, Ptolémée et le géocentrisme, Aristote et la rotondité de la Terre...) ; les instruments de mesure (astrolabe, sphère armillaire...).
- En lien avec les langues de l'Antiquité, l'histoire, les mathématiques, la technologie.
 Sciences et Antiquité : héritage de la Grèce antique dans la construction de la science.

Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales

En lien avec les langues vivantes, des thèmes sont possibles autour de la question de l'universalité de la science.

Monde économique et professionnel

➤ En lien avec la technologie, les sciences de la vie et de la Terre, des travaux sont possibles sur les applications des recherches en physique et en chimie impactant le monde économique : industrie chimique (médicaments, purification de l'eau, matériaux innovants, matériaux biocompatibles...), chaînes de production et de distribution d'énergie, métrologie...

Sciences, technologie et société

- En lien avec l'histoire, les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, la technologie Histoire du monde : de l'Antiquité à Kepler.
- En lien avec les mathématiques, l'histoire, la géographie, la technologie, des projets peuvent être proposés sur les instruments scientifiques, les instruments de navigation.
- En lien avec la technologie, l'innovation et la créativité dans l'entreprise.

Sciences de la vie et de la Terre

Le programme de sciences de la vie et de la Terre (SVT) participe à l'acquisition des compétences du socle commun. Les professeurs inscrivent leur enseignement dans la progressivité et la continuité des apprentissages des notions et concepts, en veillant à les adapter aux besoins spécifiques des élèves.

Les enseignements de sciences de la vie et de la Terre contribuent à la construction des parcours éducatifs (santé, Avenir, citoyen, d'éducation artistique et culturelle) et doivent former les élèves à une vision individuelle et collective en matière de prévention, de santé, de préservation de l'environnement.

En prenant en compte l'hétérogénéité des élèves dans leurs besoins spécifiques, l'enseignement de SVT doit permettre :

- d'accéder à des savoirs scientifiques actualisés, de les comprendre et les utiliser pour mener des raisonnements adéquats, en reliant des données, en imaginant et identifiant des causes et des effets ;
- d'appréhender quelques notions relatives à la complexité du réel en utilisant le concret;
- de distinguer les faits des idées ;
- d'expliquer des liens entre l'être humain et la nature ;
- d'expliquer des impacts générés par des actions de l'être humain sur la nature ;
- d'exercer une citoyenneté responsable, en particulier dans les domaines de la santé et de l'environnement, pour :
 - o construire sa relation au monde, à l'autre, à son propre corps,
 - o intégrer les évolutions des domaines économique et technologique, assumer les responsabilités sociales et éthiques qui en découlent.

Les objectifs de formation du cycle 4 en sciences de la vie et de la Terre s'organisent en apportant des focales au sein des trois grandes thématiques du programme (la planète Terre, l'environnement et l'action humaine ; le vivant et son évolution ; le corps humain et la santé).

Le programme de sciences de la vie et de la Terre fait écho aux enseignements de physique-chimie et de technologie. Il pose également les prérequis nécessaires à la compréhension des enseignements en lycée, notamment en lycée professionnel.

Compétences travaillées	Domaine du socle
 Pratiquer des démarches scientifiques Formuler une question ou un problème scientifique. Proposer une ou des hypothèses pour résoudre un problème ou une question. Concevoir des expériences pour la ou les tester. Utiliser des instruments d'observation, de mesures et des techniques de préparation et de collecte. Interpréter des résultats et en tirer des conclusions. Communiquer sur ses démarches, ses résultats et ses choix, en argumentant. Identifier et choisir des notions, des outils et des techniques, ou des modèles simples pour mettre en œuvre une démarche scientifique. 	4, 2, 1
Concevoir, créer, réaliser • Concevoir et mettre en œuvre un protocole expérimental.	4
 Utiliser des outils et mobiliser des méthodes pour apprendre Apprendre à organiser son travail (par ex. pour mettre en œuvre un protocole expérimental). Identifier et choisir les outils et les techniques pour garder trace de ses recherches (à l'oral et à l'écrit). 	2
 Pratiquer des langages Lire et exploiter des données présentées sous différentes formes : tableaux, graphiques, diagrammes, dessins, conclusions de recherches, cartes heuristiques, etc. Représenter des données sous différentes formes, passer d'une représentation à une autre et choisir celle qui est adaptée à la situation de travail. 	1, 4
 Utiliser des outils numériques Conduire une recherche d'informations sur internet pour répondre à une question ou un problème scientifique, en choisissant des mots-clés pertinents et en évaluant la fiabilité des sources et la validité des résultats. Utiliser des logiciels d'acquisition de données, de simulation et des bases de données. 	2
 Adopter un comportement éthique et responsable Identifier les impacts (bénéfices et nuisances) des activités humaines sur l'environnement à différentes échelles. Fonder ses choix de comportement responsable vis-à-vis de sa santé ou de l'environnement sur des arguments scientifiques. Comprendre les responsabilités individuelle et collective en matière de préservation des ressources de la planète (biodiversité, ressources minérales et ressources énergétiques) et de santé. Participer à l'élaboration de règles de sécurité et les appliquer au laboratoire et sur le terrain. Distinguer ce qui relève d'une croyance ou d'une idée et ce qui constitue un savoir scientifique. 	3, 4, 5
 Se situer dans l'espace et dans le temps Situer l'espèce humaine dans l'évolution des espèces. Appréhender différentes échelles de temps géologique et biologique (ex : histoire de la Terre ; apparition de la vie, évolution et extinction des espèces vivantes). Appréhender différentes échelles spatiales d'un même phénomène/d'une même fonction (ex : nutrition : niveau de l'organisme, niveau des organes et niveau cellulaire). Identifier par l'histoire des sciences et des techniques comment se construit un savoir scientifique. 	5, 4

Ces compétences énoncées ne sont pas travaillées pour elles-mêmes mais activées dans les trois thématiques énoncées ci-dessus.

La planète Terre, l'environnement et l'action humaine

Attendus de fin de cycle

- Explorer et expliquer certains éléments de météorologie et de climatologie.
- Identifier les principaux impacts de l'action humaine, bénéfices et risques, à la surface de la planète Terre.
- Envisager ou justifier des comportements responsables face à l'environnement et à la préservation des ressources limitées de la planète.

Connaissances et compétences associées

Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève

Expliquer quelques phénomènes météorologiques et climatiques :

- Certains éléments de météorologie et de climatologie.
- Différence entre météo et climat ; les grandes zones climatiques de la Terre.
- Le changement climatique actuel (influence des activités humaines sur le climat).

Pour traiter de la différence entre météorologie et climatologie, on pourra s'appuyer sur des données météorologiques et climatiques de la ville ou de la région où vivent les élèves. Par exemple, à partir de bulletins météorologiques (cartes et vidéos) et à partir d'événements météorologiques (tempêtes, dépressions, canicule) on pourra montrer aux élèves l'existence de masses d'air en mouvement, pouvant être à l'origine de précipitations (pluie, neige) en fonction de leurs caractéristiques. Les termes

À partir de documents simples, il s'agit également de faire prendre conscience et de discuter de la problématique du dérèglement climatique : l'évolution des précipitations, des températures moyennes, le recensement des années chaudes et froides, la fonte de glaciers.

anticyclone et dépression seront utilisés.

Cette thématique permettra d'engager une prise de conscience des conséquences de certains comportements et modes de vie (exemples : pollution des eaux, raréfaction des ressources en eau dans certaines régions, ...).

Cette thématique permet d'aborder les conséquences de la consommation des énergies fossiles. Elle est également l'occasion de remettre le cycle de l'eau en perspective.

Quelques exemples judicieusement choisis permettent aux élèves d'identifier des solutions de préservation de l'eau, compatibles avec des modes de vie qui cherchent à mieux respecter les équilibres naturels

Cette thématique contribue tout particulièrement à l'enseignement moral et civique.

Caractériser quelques-uns des principaux enjeux de l'exploitation d'une ressource naturelle par l'être humain, en lien avec quelques grandes questions de société.

➤ L'exploitation de quelques ressources naturelles par l'homme (eau, pétrole, charbon, bois, ressources minérales, ...) pour ses besoins en nourriture et ses activités quotidiennes.

Comprendre et expliquer les choix en matière de gestion de ressources naturelles à différentes échelles.

Expliquer comment une activité humaine peut modifier l'organisation et le fonctionnement des écosystèmes en lien avec quelques questions

environnementales globales.	

Le vivant et son évolution

Attendus de fin de cycle

- Expliquer l'organisation du monde vivant, sa structure et son dynamisme à différentes échelles d'espace et de temps.
- Mettre en relation différents faits et établir des relations de causalité pour expliquer :
 - la nutrition des organismes,
 - la dynamique des populations,
 - la classification du vivant,
 - la biodiversité (diversité des espèces),
 - la diversité génétique des individus,
 - l'évolution des êtres vivants.

Connaissances et compétences associées	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève
Relier des éléments de biologie de la reproduction sexuée des êtres vivants à la survie des individus.	
Reproduction sexuée: nature et mode de rencontre des gamètes chez les Vertébrés.	Cette thématique s'appuiera sur l'exemple de l'Être humain et sera éventuellement complétée par l'étude de la reproduction d'autres vertébrés; elle traitera: — des caractéristiques et de l'origine des gamètes porteurs de caractères génétiques parentaux; — de la formation de la cellule œuf; — des principales étapes du développement intra utérin. Ce thème se prête notamment aux observations à différentes échelles (de l'organisme à la cellule) des mécanismes de la reproduction sexuée.
 Expliquer sur quoi reposent la diversité et la stabilité génétique des individus : Diversité génétique au sein de la population ; héritabilité, stabilité des groupes ; ADN, mutations, brassage, gène, méiose et fécondation. 	 À partir d'un exemple, expliquer la diversité génétique chez l'être humain au sein d'une population : définir un caractère héréditaire ; localiser l'information génétique ; expliquer comment les phénotypes sont déterminés par les génotypes et par l'action de l'environnement.
Relier l'étude des relations de parenté entre les êtres vivants, et l'évolution : Caractères partagés et classification ; Les grands groupes d'êtres vivants, dont Homo sapiens, leur parenté et leur évolution.	

Le corps humain et la santé

Attendus de fin de cycle

• Expliquer quelques processus biologiques impliqués dans le fonctionnement de l'organisme humain, jusqu'au niveau moléculaire : activité nerveuse et cérébrale, alimentation et digestion, relations avec le monde microbien, reproduction et sexualité.

Relier la connaissance de ces processus biologiques aux enjeux liés aux comportements responsables individuels et collectifs en matière de santé. Exemples de situations, d'activités et de ressources Connaissances et compétences associées pour l'élève Expliquer comment le système nerveux et le système A partir d'exemples concrets, montrer comment les cardiovasculaire interviennent lors d'un effort systèmes cardiovasculaire et respiratoire interviennent lors d'un effort musculaire, en musculaire identifiant les capacités et les limites de l'organisme. > Rythmes cardiaque et respiratoire, et effort Cette partie se prête d'autre part à une intégration de physique notions relatives à l'activité nerveuse, l'équilibre alimentaire et l'activité cardio-respiratoire dans le cadre d'un exercice physique. Mettre en évidence le rôle du cerveau dans la Cette partie du thème se prête : réception et l'intégration d'informations multiples - à des approches concrètes permettant d'appréhender le fonctionnement du système nerveux Message nerveux, centres nerveux, nerfs, à travers les différents organes des sens (sensibilités : cellules nerveuses. Relier quelques comportements à leurs effets sur le tactile, olfactive, auditive, visuelle, gustative); fonctionnement du système nerveux.

Expliquer le devenir des aliments dans le tube digestif.

effets de l'entraînement.

Système digestif, digestion, absorption ; nutriments.

Activité cérébrale ; hygiène de vie : conditions

d'un bon fonctionnement du système nerveux, perturbations par certaines situations ou

consommations, seuils, excès, dopage, limites et

Relier la nature des aliments et leurs apports qualitatifs et quantitatifs pour comprendre l'importance de l'alimentation pour l'organisme (besoins nutritionnels).

Groupes d'aliments, besoins alimentaires, besoins nutritionnels et diversité des régimes alimentaires.

Expliquer les réactions qui permettent à l'organisme de se préserver des micro-organismes pathogènes.

Réactions immunitaires

Argumenter l'intérêt des politiques de prévention et de lutte contre la contamination et/ou l'infection

Mesures d'hygiène, vaccination, action des antiseptiques et des antibiotiques.

Cette partie permet de :

- repérer sur un schéma les différents organes de l'appareil digestif ;

- à la prévention de conduites à risques liées à des activités de type : écoute de musique amplifiée, hyper

dangereux, en lien avec les activités cérébrales, etc.

cyberactivité, addiction aux écrans, aux jeux

- préciser le rôle de chaque organe et celui des sucs digestifs ;
- décrire succinctement l'absorption intestinale et le devenir des nutriments (l'existence de la flore intestinale pourra être précisée afin de montrer que les micro-organismes ne sont pas systématiquement dangereux);
- mettre en relation les besoins nutritionnels et les apports recommandés et adopter une alimentation raisonnée (prévention des troubles alimentaires);
- citer les facteurs de variations des besoins nutritionnels des adolescents

Cette partie permet, à partir d'exemples d'aborder :

- les micro-organismes ;
- les voies de pénétration des micro-organismes ;
- la contamination et l'infection microbienne
- les mécanismes de défense de l'organisme

Relier le fonctionnement des appareils reproducteurs à partir de la puberté aux principes de la maîtrise de la reproduction.

Puberté ; organes reproducteurs, production de cellules reproductrices, contrôles hormonaux.

Expliquer sur quoi reposent les comportements responsables dans le domaine de la sexualité : fertilité, grossesse, respect de l'autre, choix raisonné de la procréation, contraception, prévention des infections sexuellement transmissibles

- la lutte antimicrobienne : antisepsie, antibiothérapie, vaccinothérapie, sérothérapie

Cette partie permet d'insister sur les contrôles hormonaux régulant la puberté, la production de gamètes.

Les exemples et les démarches choisis permettent à l'élève d'envisager les facteurs du bien-être physique, social et mental, et découvrir l'intérêt et les logiques des politiques de santé publique. Cette thématique contribue particulièrement à l'enseignement moral et civique.

Croisements entre enseignements

Les sciences de la vie et de la Terre se prêtent à de nombreux rapprochements et croisements avec les autres disciplines.

Quelques exemples de thèmes qui peuvent être travaillés avec plusieurs autres disciplines sont proposés cidessous. Cette liste ne vise pas l'exhaustivité et n'a pas de caractère obligatoire. Dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), la diversité des métiers associés aux sciences peut être explorée.

Corps, santé, bien-être et sécurité

- > En lien avec la physique-chimie, la technologie :
 - mise en évidence du rôle du cerveau dans la réception et l'intégration d'informations multiples ;
 - activité cérébrale et hygiène de vie ;
 - alimentation et hygiène de vie.
- ➤ En lien avec l'éducation physique et sportive, les sciences de la vie et de la Terre, les mathématiques, la technologie.
 - Besoins alimentaires, besoins nutritionnels et diversité des régimes alimentaires, activités cardiovasculaire et respiratoire.

Transition écologique et développement durable

➤ En lien avec la physique-chimie, la technologie, les mathématiques, l'histoire et la géographie, le français.

Météo et climat : impact de l'activité humaine ; mesures de protection, prévention, adaptation ; gestion de risques climatiques sur la santé humaine ; débat sur le changement climatique (de la controverse au consensus) ; notion de prévision.

L'eau : ressource et sa préservation ; vivant ; formes de vie.

Gestion des ressources naturelles : gestion et consommation d'eau ; exploitation des ressources par les êtres humains (eau) ; découverte et utilisation : les rapports individuels et collectifs à l'eau.

Monde économique et professionnel

➤ En lien avec la technologie, la physique-chimie, des travaux sont possibles sur les applications des recherches sciences de la vie et de la Terre impactant le monde économique : purification de l'eau, antiseptiques, antibiotiques, vaccins.

Sciences, technologie et société / Information, communication, citoyenneté

- ➤ En lien avec l'histoire, les mathématiques, la physique -chimie, la technologie, mettre en perspective l'influence mutuelle des avancées scientifiques et technologiques et des évolutions sociales et sociétales.
- Santé des sociétés, épidémies; pandémies; maladies émergentes; prévention (vaccinations, traitement de l'eau, etc.); campagnes de protection (ouïe par exemple) ou de prévention (consommation de tabac par exemple, qualité de l'air); sciences et transmission de la vie; le rapport à la maîtrise de la reproduction; statistiques, risque et gestion du risque; sécurité routière.

Culture et création artistiques

En lien avec arts plastiques et visuels, éducation musicale, physique-chimie.

Sens et perceptions, fonctionnement des organes sensoriels et du cerveau, relativité des perceptions ; jardin des cinq sens ; défauts de vision et création artistique.

Technologie

En continuité de l'éducation scientifique et technologique des cycles précédents, la technologie vise l'appropriation par tous les élèves d'une culture faisant d'eux des acteurs éclairés et responsables de l'usage des technologies et des enjeux associés. Le programme permet la consolidation et l'extension des compétences initiées dans les cycles précédents tout en offrant des ouvertures pour les diverses poursuites d'études.

La technologie permet aux êtres humains de créer des objets, des systèmes techniques pour répondre à leurs besoins. L'enseignement de la technologie au cours de la scolarité obligatoire a pour finalité de donner à tous les élèves des clés pour comprendre l'environnement pluri-technologique contemporain et des compétences pour agir. La technologie se nourrit des relations complexes entre les résultats scientifiques, les contraintes associées aux techniques mobilisées, les contraintes environnementales, sociales et économiques.

Discipline d'enseignement général, la technologie participe à la réussite personnelle de tous les élèves grâce aux activités d'investigation, de conception, d'utilisation de modèles, de représentations du réel, de réalisations et aux démarches favorisant leur implication dans des projets collectifs et collaboratifs. Par ses analyses distanciées et critiques, visant à saisir l'alliance entre technologie, science et société, elle participe à la formation du citoyen et à la construction de son projet d'orientation.

Le référentiel de formation présenté ci-dessous se développe selon trois dimensions :

- une dimension d'ingénierie—design pour comprendre, imaginer et réaliser de façon collaborative des objets techniques ou tout ou partie de systèmes techniques;
- une dimension socio-culturelle qui permet de replacer et d'interroger des objets, des systèmes et des pratiques dans leur environnement professionnel;
- une dimension scientifique et technique qui fait appel aux lois de la physique-chimie et aux outils mathématiques pour appréhender le fonctionnement, le comportement des objets ou systèmes techniques existants.

Ces dimensions seront privilégiées en tant que points d'entrée dans le programme de technologie. Elles seront abordées en lien étroit avec les environnements pluri-technologiques, les objets et systèmes techniques, ceux observés ou mobilisés au travers des activités initiées dans le cadre de l'enseignement de complément de découverte professionnelle et des différents parcours.

La démarche de projet collaboratif est à privilégier, elle permet la création d'objets techniques ou tout ou partie de systèmes techniques à partir d'enjeux, de besoins et problèmes identifiés, de cahiers des charges exprimés, de conditions et de contraintes connues.

L'enseignement de technologie s'intéresse à des objets, des systèmes techniques ancrés dans leur réalité quotidienne, sociale, rencontrés dans le cadre des activités de découverte professionnelle. Les objets, systèmes et services techniques étudiés sont issus de domaines variés tels que « moyens de transport », « habitat et ouvrages », « confort et domotique », « sports et loisirs », etc.

Abordées conjointement et de façon convergente, ces dimensions participent, pour les élèves, à la compréhension de l'environnement pluri-technologique qu'ils côtoient au quotidien ou dans le cadre des activités de découverte professionnelle.

Le programme est structuré en quatre thématiques :

- design, innovation et créativité;
- les objets techniques, les services et les changements induits dans la société ;
- la modélisation et la simulation des objets et systèmes techniques ;

• l'informatique et la programmation.

L'enseignement d'informatique est dispensé à la fois dans le cadre des mathématiques et de la technologie. Celui-ci n'a pas pour objectif de former des élèves experts, mais de leur apporter des clés de décryptage d'un monde en évolution constante où le numérique a aussi des effets sur les métiers, les techniques, les organisations, les services techniques. Il permet d'acquérir des méthodes qui construisent la pensée algorithmique et développe des compétences dans la représentation de l'information et de son traitement, la résolution de problèmes et le contrôle des résultats. Il est également l'occasion de mettre en place des modalités d'enseignement fondées sur une pédagogie de projet, active et collaborative. Pour donner du sens aux apprentissages et valoriser le travail des élèves, cet enseignement doit se traduire par la réalisation de productions collectives (programme, application, animation, sites, etc.) dans le cadre d'activités de création numérique, en lien avec les activités et champs professionnels découverts, au cours desquelles les élèves développent leur autonomie, mais aussi le sens du travail collaboratif.

Cet enseignement de technologie, obligatoire, n'a pas de visée professionnelle ou de préprofessionnalisation.

Compétences travaillées	Domaines du socle
 Pratiquer des démarches scientifiques et technologiques Imaginer, respecter une procédure, un protocole, restituer, proposer des évolutions ou modifications de la procédure, du protocole en fonction des résultats obtenus. Mesurer des grandeurs de manière directe ou indirecte. Rechercher des solutions techniques à un problème posé, expliciter ses choix et les communiquer en argumentant. Participer à l'organisation et au déroulement de projets. 	4
 Concevoir, créer, réaliser Identifier un besoin ou s'approprier un cahier des charges. À partir d'un problème technique énoncé, identifier les conditions, contraintes (normes et règlements) et ressources correspondantes. Identifier le(s) matériau(x), les flux d'énergie et d'information dans le cadre d'une production sur un objet et décrire les transformations qui s'opèrent. Associer des solutions techniques à des fonctions. Imaginer des solutions en réponse au cahier des charges. Réaliser, de manière collaborative, le prototype ou tout ou partie d'un objet, d'un système technique. Programmer des applications informatiques, des applications nomades. 	4
 S'approprier des outils et des méthodes Exprimer sa pensée à l'aide d'outils de description adaptés : croquis, schémas, graphes, diagrammes, tableaux (représentations non normées). Traduire, à l'aide d'outils de représentation numérique, des choix de solutions sous forme de croquis, de dessins, de schémas ou d'organisation. Présenter à l'oral et à l'aide de supports numériques multimédia des solutions techniques au moment des revues de projet. 	2
Pratiquer des langages ➤ Décrire, en utilisant les outils et langages de descriptions adaptés, la structure, l'organisation des objets ou systèmes techniques. ➤ Appliquer les principes élémentaires de l'algorithmique et du codage à la résolution d'un problème simple.	1
 Mobiliser des outils numériques Utiliser des simulations numériques pour comprendre le comportement d'un objet ou système technique. Organiser, structurer et stocker des ressources numériques. Lire, utiliser et produire des représentations numériques d'objets ou systèmes techniques. Piloter un système connecté localement ou à distance. Modifier ou paramétrer le fonctionnement d'un objet communicant. 	2
Adopter un comportement éthique et responsable ➤ Développer les bonnes pratiques de l'usage des objets, systèmes techniques, des outils ou services numériques et objets communicants. ➤ Identifier l'impact environnemental d'un objet et de ses constituants. ➤ Décrire le cycle de vie d'un objet.	3 – 5
 Se situer dans l'espace et dans le temps Regrouper des objets en familles et lignées, y associer l'évolution des métiers, des techniques, des services techniques. Relier les évolutions technologiques aux inventions et innovations qui marquent des ruptures dans les solutions techniques. 	5

Les quatre thématiques du programme de technologie du cycle 4 sont indissociables pour travailler les compétences décrites et pour éclairer le projet d'orientation de chaque élève. Le programme de technologie,

dans le prolongement du programme de sciences et technologie du cycle 3, s'articule avec toutes les disciplines et l'ensemble des parcours éducatifs.

Design, innovation et créativité

L'élève participe activement, dans une pratique créative et réfléchie, au déroulement de projets techniques, en intégrant une dimension design, dont l'objectif est d'améliorer des solutions technologiques réalisant une fonction ou des fonctions.

Dans cette thématique, la démarche de projet est privilégiée et une attention particulière est apportée au développement des compétences liées à la réalisation de prototypes ou de tout ou partie d'un objet, d'un système technique.

Attendus de fin de cycle

- Imaginer des solutions en réponse aux besoins, matérialiser des idées en intégrant une dimension design.
- Réaliser, de manière collaborative, le prototype d'un objet ou tout ou partie d'un système technique.

Connaissances et compétences associées

Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève

Imaginer des solutions en réponse aux besoins, matérialiser une idée en intégrant une dimension design

Identifier un besoin (objet, système technique) et énoncer un problème technique; identifier les conditions, contraintes (normes et règlements) et ressources correspondantes, qualifier et quantifier simplement les performances d'un objet technique existant ou à créer.

- Besoin, contraintes, normalisation.
- Principaux éléments d'un cahier des charges.

Rendre compte de l'application d'une procédure, un protocole.

- Outils numériques de présentation.
- Charte graphique.

Participer à l'organisation de projets, la définition des rôles, la planification (se projeter et anticiper) et aux revues de projet.

- Organisation d'un groupe de projet, rôle des participants, agenda, planning, Gantt, revue de projets.
- Description d'une organisation, des activités, des données, documents et des traitements associés.

Imaginer des solutions pour produire des objets, systèmes techniques et des éléments de programmes informatiques en réponse au besoin.

- Design.
- Innovation et créativité.
- ➤ Veille
- Représentation de solutions (croquis, schémas, algorithmes).
- Réalité augmentée.
- Objets connectés.

Organiser, structurer et stocker des ressources numériques.

Arborescence.

Présenter à l'oral et à l'aide de supports numériques multimédia des solutions techniques au moment des revues de projet.

- Outils numériques de présentation.
- Charte graphique.

En lien avec l'enseignement de complément découverte professionnelle, étude d'objets techniques, d'ouvrages dans leur environnement et du besoin auquel ils répondent.

Étude d'un cahier des charges pour faire évoluer un objet technique ou pour imaginer un nouvel objet technique répondant à un besoin nouveau ou en évolution.

Organisation d'un groupe de projet : répartition des rôles, planification des ressources, présentation des résultats. Ces activités permettent de comprendre le fonctionnement, l'organisation temporelle d'un projet et ultérieurement celle d'un service technique, d'une organisation professionnelle faisant appel à différentes ressources.

Réalisation de projets complets à caractères pluri-technologique et/ou en lien avec le monde professionnel (conception, réalisation, validation).

Environnement numériques de travail spécialisés dans la production (CAO, Web, bases de connaissances, etc.). Applications numériques de gestion de projet (planification, tâches, etc.). Progiciels de présentation.

Réaliser, de manière collaborative, le prototype d'un objet ou tout ou partie d'un système technique

Réaliser, de manière collaborative, le prototype ou tout ou partie d'un objet, système technique pour valider une conception, une organisation.

- Prototypes ou maquettes à échelles réduites.
- Prototypage rapide de structures et de circuits de commande à partir de cartes standard.
- > Banc d'essais pour valider un principe, une solution.

Suivi et adaptation de planning, revues de projet, présentation des résultats.

Impression 3D et prototypage rapide de solutions, de chaines d'énergie et/ou d'information.

Les objets techniques, les services et les changements induits dans la société

L'étude des conditions d'utilisation des objets et des systèmes techniques ancrés dans leur réalité sociale permet à l'approche sciences-technique-société de développer des compétences associées à une compréhension critique des objets et systèmes techniques. C'est une contribution à la compréhension du monde que les humains habitent et façonnent simultanément.

Dans cette thématique, la démarche d'investigation est privilégiée et une attention particulière est apportée aux croisements et aux liens avec les activités de découverte de champs professionnels, au développement des compétences de communication.

Attendus de fin de cycle

- Comparer et commenter les évolutions des objets et systèmes.
- Exprimer sa pensée à l'aide d'outils de description adaptés.

Connaissances et compétences associées

Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève

Comparer et commenter les évolutions des objets et systèmes

Regrouper des objets en familles et lignées, y associer l'évolution des métiers, des techniques, des services techniques.

- Évolution des objets, des techniques et des services techniques associés.
- > Impacts sociétaux et environnementaux dus aux objets.
- Cycle de vie.
- Règles d'un usage raisonné des objets communicants respectant la propriété intellectuelle et l'intégrité d'autrui.

Relier les évolutions technologiques aux inventions et innovations qui marquent des ruptures dans les solutions techniques.

Comparer et commenter les évolutions des objets, des systèmes techniques en articulant différents points de vue : fonctionnel, structurel, environnemental, technique, scientifique, social, historique, économique.

Élaborer un document qui synthétise ces comparaisons et ces commentaires.

- Outils numériques de présentation.
- Charte graphique.

L'analyse du fonctionnement d'un objet technique, d'un système technique, d'une organisation, des comportements, des performances et des impacts environnementaux doit être replacée dans son contexte technologique et dans celui de la découverte professionnelle.

Objets, systèmes techniques, ouvrages, services répondant à un même besoin.

Comparaison, évolution d'objets et de systèmes techniques.

Liens entre technologie, société et monde social : sécurité, de respect de l'environnement, d'efficacité énergétique, l'importance des normes et des réglementations ...

Liens avec les activités menées dans le cadre de l'enseignement de complément «découverte professionnelle», croisements disciplinaires.

Exprimer sa pensée à l'aide d'outils de description adaptés

Exprimer sa pensée à l'aide d'outils de description adaptés : croquis, schémas, graphes, diagrammes, tableaux.

- Croquis à main levée.
- Différents schémas.
- > Carte heuristique.
- Notion d'algorithme.

Lire, utiliser et produire, à l'aide d'outils de représentation numérique, des choix de solutions sous forme de dessins ou de schémas.

> Outils numériques de description des objets techniques.

Environnements numériques de travail.

Progiciels de présentation. Logiciels de *mindmapping*. Croquis, schémas, graphes, diagrammes, tableaux. Logiciels de CAO.

La modélisation et la simulation des objets, systèmes techniques

Dans les activités scientifiques et technologiques, le lien est indissociable et omniprésent entre la description théorique d'un objet et sa modélisation, la simulation et l'expérimentation. En technologie mais aussi au travers des activités de découverte professionnelle, les modélisations et les simulations fournissent l'occasion de confronter une réalité virtuelle à la possibilité de sa réalisation matérielle et d'étudier le passage d'un choix technique aux conditions de sa matérialisation.

Les activités de modélisation et de simulation permettent de donner aux élèves les fondements d'une culture scientifique et technologique.

Dans cette thématique, la démarche d'investigation est privilégiée et une attention particulière est apportée au développement des compétences liées aux activités expérimentales.

Attendus de fin de cycle

- Expliquer le fonctionnement et décrire la structure, l'organisation d'un objet, d'un système technique.
- Utiliser une modélisation, des simulations d'un objet, d'un système technique.

Connaissances et compétences associées

Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève

Expliquer le fonctionnement et décrire la structure, l'organisation d'un objet, d'un système technique.

Respecter une procédure de travail garantissant un résultat en respectant les règles de sécurité et d'utilisation des outils mis à disposition.

- > Procédures, protocoles.
- ➤ Ergonomie.

Associer des solutions techniques à des fonctions.

> Analyse fonctionnelle systémique.

Expliquer le fonctionnement et décrire la structure d'un objet ou système technique, identifier les entrées et sorties.

- Représentation fonctionnelle des systèmes et des organisations.
- > Structure des systèmes.
- Chaîne d'énergie.
- Chaîne d'information.

Les activités expérimentales ont pour objectif de comparer les performances de différents objets ou systèmes techniques avec celles figurant au cahier des charges.

Les activités de montage et de démontage permettent de comprendre l'architecture et le fonctionnement d'un objet technique, la relation entre fonctions et solutions.

Les matériaux utilisés sont justifiés et les flux d'énergie et d'information sont repérés.

Identifier le(s) matériau(x), les flux d'énergie et d'information sur un objet et décrire les transformations qui s'opèrent.

- Familles de matériaux avec leurs principales caractéristiques.
- Sources d'énergies.
- Chaîne d'énergie.
- Chaîne d'information.

Expliquer, en utilisant les outils et langages de descriptions adaptés, le fonctionnement, la structure et le comportement des objets et des systèmes techniques.

Outils de description d'un fonctionnement, d'une structure.

Mesurer des grandeurs de manière directe ou indirecte.

- Instruments de mesure usuels.
- Principe de fonctionnement d'un capteur, d'un codeur, d'un détecteur.
- Nature du signal : analogique ou numérique.

Utilisation des principales fonctionnalités des logiciels de CAO ou de description.

Une réflexion doit être menée entre les résultats de mesure et le contexte de leur obtention.

Les élèves doivent être sensibilisés à l'adéquation entre les grandeurs à mesurer et les instruments de mesure.

• Utiliser une modélisation, des simulations d'un objet, d'un système technique.

Utiliser une modélisation, une simulation pour comprendre et investiguer.

Outils de description d'un fonctionnement, d'une structure. Diagrammes, graphes.
Logiciels de CAO.
La Modélisation volumique pour des objets techniques simples peut être exigée.

Représentation virtuelle d'un objet technique, réalisée en vue de valider des éléments de solutions préalablement imaginés ou d'en étudier certains aspects.

Utilisation de modèles numériques à valeur et fins explicatives.

Utilisation des résultats de simulation avec la prise en compte des hypothèses et conditions initiales retenues Validité des résultats, influence d'un ou de deux paramètres

L'informatique et la programmation

La technologie au cycle 4 vise à conforter la maîtrise des usages des moyens informatiques et des architectures numériques mises à la disposition des élèves pour établir, rechercher, stocker, partager, l'ensemble des ressources et données numériques mises en œuvre continuellement dans les activités de technologie et dans les activités de découverte professionnelle.

Cet enseignement vise à appréhender les solutions numériques pilotant l'évolution des objets techniques de l'environnement de vie des élèves, mais vise aussi à appréhender l'impact du numérique sur les activités, les métiers, les organisations et environnements professionnels. Les notions d'algorithmique sont traitées conjointement en mathématiques et en technologie.

Dans le cadre des projets, dans le contexte des activités de découverte professionnelle, les élèves utilisent des outils numériques adaptés (organiser, rechercher, concevoir, produire, planifier, simuler) et conçoivent tout ou partie d'un programme, le compilent et l'exécutent pour répondre au besoin du système et des fonctions à réaliser. Ils peuvent être initiés, en technologie, à programmer avec un langage de programmation couplé à une interface graphique pour en faciliter la lecture. La conception, la lecture et la modification de la programmation sont réalisées au travers de logiciels d'application utilisant la représentation graphique simplifiée des éléments constitutifs de la programmation.

Attendus de fin de cycle

- Comprendre le fonctionnement d'un réseau informatique.
- Mettre au point un programme, exécuter un programme.

Connaissances et compétences associées

Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève

Comprendre le fonctionnement d'un réseau informatique

- Composants d'un réseau, architecture d'un réseau local, moyens de connexion d'un composant informatique.
- > Internet.

Observer et décrire sommairement la structure du réseau informatique de l'établissement, se repérer dans ce réseau.

Mettre au point un programme, exécuter un programme

Analyser le comportement attendu d'un système réel et décomposer le problème posé en sous-problèmes afin de structurer un programme de commande.

Mettre au point (tester, corriger) et exécuter un programme commandant un système réel et vérifier le comportement attendu.

Mettre au point un programme dans lequel des actions sont déclenchées par des évènements extérieurs.

- Notions d'algorithme et de programme.
- Notion de variable informatique.
- Déclenchement d'une action par un événement, séquences d'instructions, boucles, instructions conditionnelles.

Concevoir, paramétrer, programmer des applications informatiques pour des appareils nomades.

Observer et décrire le comportement d'un robot ou d'un système embarqué. En décrire les éléments de sa programmation.

Agencer un robot (capteurs, actionneurs) pour répondre à une activité et un programme donnés.

En lien avec des problèmes et évènements sur des objets et systèmes techniques que côtoient les élèves, sur des objets et systèmes identifiés dans le cadre des activités de découverte professionnelle :

- décomposer le problème en sous problèmes ;
- mettre au point, à partir d'un cahier des charges de fonctionnement, un programme afin de commander un objet ou un système technique de la vie courante, identifier les variables d'entrée et de sortie.
- modifier un programme existant dans un objet ou système technique (introduction du comptage, des fonctions sommes, d'une boucle conditionnelle...), afin d'améliorer son comportement, ses performances pour mieux répondre à une problématique donnée.

Les moyens utilisés sont des systèmes pluritechnologiques réels didactisés ou non, communicants avec un ordinateur ou une tablette numérique.

Croisements entre enseignements

Quelques exemples de thèmes qui peuvent être travaillés avec plusieurs autres disciplines, sont proposés cidessous. Cette liste ne vise pas l'exhaustivité et n'a pas de caractère obligatoire.

Ces thèmes et croisements possibles entre disciplines sont également l'occasion de faire du lien avec les environnements professionnels et les métiers.

Corps, santé, bien-être et sécurité

- En lien avec les environnements professionnels, les métiers de la santé, du social, du sport, des biotechnologies, de l'agroalimentaire, etc.
- En lien avec les sciences de la vie et de la Terre, la géographie, l'éducation physique et sportive, la chimie, les langues vivantes, l'éducation aux médias et à l'information.
 - **Alimentation**, évolutions technologiques en matière de production, de transport, de conservation des ressources alimentaires à l'échelle locale, européenne, mondiale ; cultures et alimentation ; moyens techniques pour garantir la sécurité alimentaire.
- En lien avec le français, les langues vivantes, l'enseignement moral et civique, la géographie, l'éducation physique et sportive, les mathématiques, l'éducation aux médias et à l'information.
 - **Sport, sciences, et technologies ;** médecine, sport et biotechnologies ; imagerie médicale, médicaments, performances sportives et évolutions technologiques (vêtements, équipements, prothèses...) au service des pratiquants, du handisport.

Sciences, technologie et société

- ➤ En lien avec les sciences, la chimie, l'éducation physique et sportive, l'enseignement moral et civique. **Biotechnologies**: innovations technologiques ; réparation du vivant, être humain augmenté ; handicap ; industrie du médicament ; industrie agro-alimentaire ; biotechnologies pour l'environnement (eau, déchets, carburants).
- En lien avec la physique, les mathématiques, l'histoire.
 - Évolution des objets dans le temps: relier les évolutions technologiques aux inventions et innovations qui marquent des ruptures dans les solutions techniques; comparer et commenter les évolutions des objets selon différents points de vue: fonctionnel, structurel, environnemental, technique, scientifique, social, historique, économique...; objets pour mesurer, pour dater.
- En lien avec la physique-chimie, les langues vivantes, les mathématiques, l'éducation aux médias et à l'information.
 - Énergie, énergies: les flux d'énergie sur la Terre et leur exploitation technologique par l'être humain (vents, courants, ondes sismiques, flux géothermique, etc.); le transfert d'énergie au sein de la biosphère; le rapport aux énergies dans les différentes cultures, l'exploitation des ressources par l'être humain (eau, matériaux, ressources énergétiques).
- En lien avec le français, l'éducation aux médias et à l'information, les langues vivantes.
 - Réel et virtuel, de la science-fiction à la réalité : programmer un robot, concevoir un jeu.
 - Questions de sociétés, débats sur la place, les enjeux, le rôle des technologies concernant de nombreux domaines applicatifs (alimentation, environnement, habitat, sécurité, santé et bien-être, mobilité, énergie, numérique, loisirs et culture...), la technicité des objets, des systèmes techniques mobilisés dans le monde professionnel.

Information, communication, citoyenneté

• En lien avec l'éducation physique et sportive, les sciences, l'enseignement moral et civique, l'informatique. Société et développements technologiques : mesure de l'impact sociétal des objets et des systèmes techniques sur la société.

Monde économique et professionnel

- En lien avec l'histoire, la physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre, les mathématiques, des travaux sont possibles autour des thèmes l'Europe de la révolution industrielle; les nouvelles théories technologiques qui changent la vision du monde; la connaissance des innovations technologiques en matière d'industrie, de distribution d'énergie et de métrologie.
- Les métiers techniques et leurs évolutions : les nouveaux métiers, modification des pratiques et des représentations.

Culture et création artistiques

En lien avec les arts plastiques, l'éducation musicale, le français, les mathématiques.
L'architecture, art, technique et société: l'impact des technologies et du numérique sur notre rapport à l'art, aux sons, à la musique, à l'information; mise en relation de la culture artistique et de la culture scientifique et technique, notamment par le biais de la question du design et de l'ergonomie.

Transition écologique et développement durable

 Avec l'histoire et la géographie, les sciences physiques, les mathématiques, des travaux peuvent être conduits sur les thèmes suivants : habitat, architecture, urbanisme ou transports en ville ; des ressources limitées, à gérer et à renouveler ; la fabrication de systèmes d'énergie renouvelable ; le recyclage des matériaux.



Enseignements primaire et secondaire

Diplôme national du brevet

Modalités d'attribution : modification

NOR: MENE1629232N

note de service n° 2016-157 du 12-10-2016

MENESR - DGESCO A1-2

Textes adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; au directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ; au directeur général de la mission laïque française ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale

La présente note de service modificative a pour objet de compléter par une annexe 2 la note de service n° 2016-063 du 6 avril 2016 relative au diplôme national du brevet (DNB). Elle entre en vigueur à compter de sa publication. Dans la note de service susvisée, les termes « Annexe "Épreuves de l'examen" » sont remplacés par les termes « Annexe 1 - Épreuves de l'examen ».

À la suite de cette annexe 1 est insérée une annexe 2 dont le contenu est précisé ci-après.

Annexe 2 - Référentiel d'enseignement de l'histoire-géographie-enseignement moral et civique pour les élèves des classes de troisième qui bénéficient de dispositifs particuliers et qui se présentent à la série professionnelle du DNB.

Pour les élèves qui bénéficient de dispositifs particuliers, l'enseignement s'intègre à la cohérence d'ensemble des programmes du cycle 4 et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le professeur prend ainsi appui sur les acquis des années antérieures en termes de compétences travaillées et de méthodes. Le référentiel d'enseignement en histoire - géographie - enseignement moral et civique, fondé sur les programmes de cycle 4 de collège (BOEN spécial du 26 novembre 2015), propose un parcours de formation des élèves dans chacune des disciplines et explicite les objectifs d'apprentissage tout en laissant une large initiative au professeur dans le choix des démarches. Il importe cependant de privilégier un enseignement vivant, concret, qui favorise la réflexion tout en suscitant l'intérêt des élèves.

L'enseignement de l'histoire-géographie doit être envisagé dans la complémentarité des deux disciplines, à parts égales.

Le professeur veille à mobiliser des repères chronologiques, spatiaux et notionnels acquis dans les classes antérieures. Le référentiel reprend l'ensemble des compétences travaillées depuis la classe de cinquième, l'année de troisième constituant l'aboutissement de ces apprentissages pour la scolarité obligatoire. Il doit permettre également de préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement professionnel. Pour l'histoire et la géographie, ces compétences sont :

- se repérer dans le temps : construire des repères historiques ;
- se repérer dans l'espace : construire des repères géographiques ;
- raisonner, justifier une démarche et les choix effectués ;
- s'informer dans le monde du numérique ;
- analyser et comprendre un document ;
- pratiquer différents langages en histoire et en géographie ;
- coopérer et mutualiser.

Le professeur accorde une attention particulière à la nécessité d'entraîner les élèves à l'expression orale et écrite et à la réalisation de tâches simples en cartographie. En classe de troisième, le travail d'analyse de documents doit aller audelà du simple prélèvement d'informations. Le professeur doit guider les élèves dans la recherche du sens du document et les initier, autant qu'il est possible, à porter un regard critique sur le document. Le professeur mobilise des démarches variées. Les élèves ont été largement initiés aux démarches inductives (étude de cas en géographie, entrée dans le thème en histoire, mise en situation en enseignement moral et civique). Celles-ci permettent une initiation aux raisonnements géographique et historique. En enseignement moral et civique, elles favorisent le passage du vécu, lié à l'étude d'une situation, aux valeurs et aux règles qui organisent la vie en collectivité, et l'élargissement du particulier à l'universel. Le référentiel invite à poursuivre ces démarches.

Histoire



L'ambition du programme est de donner à tous les collégiens et collégiennes une vision large de l'histoire. Les professeurs adoptent des démarches pédagogiques adaptées à l'âge des élèves, en recherchant le juste équilibre entre compétences et connaissances, sans érudition, et en privilégiant les contenus indispensables à toute réflexion sur le passé. Ils diversifient les situations d'apprentissage, notamment au moyen d'approches interdisciplinaires, afin d'assurer au mieux l'acquisition des connaissances et compétences définies dans le socle commun.

Les élèves des classes de troisième qui bénéficient de dispositifs particuliers poursuivent leur initiation au raisonnement historique et donnent du sens aux situations historiques explorées. Ils approfondissent l'examen et la typologie des sources et apprennent à les interroger en les mettant en relation avec un contexte. Les compétences liées à l'analyse des documents et à la maîtrise des langages écrit et oral demeurent au cœur des pratiques quotidiennes de classe. Ces compétences, qui s'exercent sur des documents du passé, constituent une véritable et rigoureuse initiation à la pratique de l'histoire ; leur exercice vise à susciter aussi chez les élèves le plaisir né de la découverte de ce qu'ont fait et écrit les femmes et les hommes du passé.

Thème 1 - L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945)

- Civils et militaires dans la Première Guerre mondiale ;
- La Deuxième Guerre mondiale, une guerre d'anéantissement ;
- La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance.

L'étude permet à l'élève de :

- situer dans le temps et dans l'espace le premier conflit mondial ;
- décrire les conditions de vie des soldats dans les tranchées et les violences subies par les combattants et les civils (génocide arménien) ;
- caractériser l'impact de la Première Guerre mondiale sur les sociétés et sur l'organisation du monde (Paix de Versailles) ;
- situer dans le temps et l'espace la Seconde Guerre mondiale ; identifier la dimension planétaire de ce conflit ;
- décrire quelques aspects de la guerre d'anéantissement ; le processus de l'extermination des Juifs et des Tziganes ;
- décrire la situation de la France pendant le conflit ; caractériser le régime de Vichy ; savoir comment la Résistance militaire et civile s'est organisée en s'appuyant sur quelques exemples.

Repères : Grande Guerre : 1914-1918 ; armistice : 11 novembre 1918 ; Seconde Guerre mondiale 1939-1945 ; l'appel du général de Gaulle : juin 1940 ; régime de Vichy : 1940-1944.

Thème 2 - Le monde depuis 1945

- Affirmation et mise en œuvre du projet européen ;
- Enjeux et conflits dans le monde après 1989.

L'étude permet à l'élève de :

- identifier un ou deux enjeux de la construction européenne et une étape importante ;
- comprendre l'intérêt de l'intégration de la France dans l'UE à partir d'un exemple concret ;
- citer un exemple de conflit contemporain en le caractérisant dans ses grandes lignes.

Repères : création de l'ONU : 1945 ; traité de Rome : 1957 ; l'Euro : 2002 ; chute du mur de Berlin : 1989.

Thème 3 - Françaises et Français dans une République repensée

La Ve République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation

L'étude, conduite en lien étroit avec l'enseignement moral et civique, permet à l'élève de :

- citer les grands choix politiques du général de Gaulle ;
- caractériser la vie politique française, marquée par l'alternance entre droite et gauche.

Repères : Naissance de la Ve République : 1958 ; élection du Président de la République au suffrage universel direct : 1962 ; première alternance : 1981.

Géographie

L'enseignement de la géographie pour les élèves des classes de troisième qui bénéficient de dispositifs particuliers vise à leur permettre de connaître le pays dans lequel ils vivent et comprendre le contexte européen et mondial dans lequel il est placé. Le programme est donc consacré à l'étude de la France et de l'Union européenne. Le référentiel propose une entrée par les territoires et leurs habitants. La France est ensuite envisagée comme un



espace aménagé, ouvert sur l'Europe et le monde. L'Union européenne et le rôle mondial de la France sont l'objet de la troisième partie.

Le professeur met en œuvre une démarche par études de cas de territoires et initie les élèves au raisonnement géographique. Les études de cas permettent d'identifier les acteurs et leurs stratégies, de décrire les éléments structurant les territoires et d'expliquer les enjeux qui s'y rattachent. Elles sont indissociables d'une mise en perspective à l'échelle nationale ou européenne dont l'objectif est de fixer des repères spatiaux et notionnels. Pour localiser et situer, pour décrire et expliquer, les élèves manient cartes et images, de tous types et à toutes les échelles, en utilisant régulièrement les ressources fournies par les technologies de l'information et de la communication. L'analyse de documents et la maîtrise de l'expression écrite et orale concernent toutes les parties du programme. La réalisation de croquis simples est intégrée aux démarches d'apprentissage.

Thème 1 - Dynamiques territoriales de la France contemporaine

- Les aires urbaines, une nouvelle géographie de la France mondialisée ;
- Les espaces de faible densité (espaces ruraux, montagnes, secteurs touristiques peu urbanisés) et leurs atouts.

L'étude permet à l'élève de :

- caractériser, à partir d'une étude de cas, ce qu'est un espace urbain ou un espace rural ;
- décrire la répartition de la population sur le territoire et les mobilités spatiales de cette population ;
- identifier à partir de l'exemple d'un espace de faible densité, ses contraintes et ses atouts ;
- compléter un croquis simple de la répartition spatiale de la population et de ses dynamiques.

Repères : localiser et situer le territoire métropolitain et ultramarin en Europe et sur le planisphère ; placer et nommer les dix premières aires urbaines sur une carte ; les principaux espaces fortement peuplés ; des grands repères physiques : massifs montagneux et forestiers ; grandes vallées et grands fleuves ; domaines bioclimatiques.

Thème 2 - Pourquoi et comment aménager le territoire ?

- Aménager pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français, à toutes les échelles.

L'étude permet à l'élève de :

- décrire les disparités du territoire (métropolitain et ultramarin) ;
- comprendre, à partir d'un exemple d'aménagement local ou régional, la portée de l'aménagement du territoire et les débats qu'il peut susciter ; ces exemples peuvent être choisis dans les territoires ultramarins ;
- compléter un croquis simple de l'organisation du territoire national (métropoles, axes majeurs, ouvertures).

Repères : la région administrative de l'établissement ; les 13 régions métropolitaines ; les grands traits de l'organisation du territoire national ; les territoires ultramarins parmi lesquels les 5 DROM.

Thème 3 - La France et l'Union européenne

- L'Union européenne, un nouveau territoire de référence et d'appartenance ;
- La France et l'Europe dans le monde.

L'étude permet à l'élève de :

- caractériser l'Union européenne dans sa géographie ;
- situer l'Union européenne parmi les pôles de puissance mondiaux, à partir de planisphères thématiques ;
- citer quelques aspects de l'intégration de la France dans l'Union européenne ;
- donner quelques exemples concrets d'influence culturelle, économique et géopolitique de la France et de l'Europe dans le monde.

Repères : la carte des membres de l'Union européenne ; les façades maritimes européennes ; l'Union européenne sur un planisphère montrant les grands pôles économiques mondiaux ; quelques États francophones dans le monde.

Croisements entre enseignements

Pour toutes les approches interdisciplinaires possibles, à partir des thèmes des programmes d'histoire et géographie, on associe, en plus des disciplines indiquées dans les exemples indicatifs donnés ci-dessous, le professeur documentaliste, qui a ici un rôle majeur à jouer.

Histoire



Information, communication, citoyenneté ou Culture et création artistiques

- Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) possibles autour de la propagande, forme extrême de communication politique. Son décodage par les élèves est un enjeu pédagogique majeur (exemple : l'image au service de la culture de guerre et des propagandes totalitaires). Thème 1 de la classe de troisième, « L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945) », en lien avec le français, les langues vivantes étrangères et régionales, les arts plastiques, l'éducation musicale ; contribution au parcours d'éducation artistique et culturelle.
- EPI possibles autour de la communication politique dans la partie du thème 3 de la classe de troisième intitulée « la Ve République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation », en lien avec le français, les langues vivantes étrangères et régionales, les arts plastiques.

Information, communication, citoyenneté ou Langues et cultures étrangères ou régionales ou Monde économique et professionnel

- EPI possibles autour de la construction européenne, par des regards croisés, en interrogeant la manière dont elle est vue dans un ou plusieurs pays européens. Dans le thème 2 de la classe de troisième, « Le monde depuis 1945 : affirmation et mise en œuvre du projet européen », en lien avec les langues vivantes.
- EPI possibles sur la place des femmes dans le monde politique, dans la partie du thème 3 de la classe de troisième intitulée « la Ve République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation » en lien avec le français. Contribution au parcours citoyen.

Géographie

La géographie se prête particulièrement à un travail interdisciplinaire sur la cartographie, via l'utilisation des outils de géolocalisation et des représentations des objets spatiaux qu'offre la cartographie numérique. Ce travail ouvre des possibilités multiples à la mise en œuvre d'EPI en lien avec les disciplines scientifiques, notamment dans la thématique Sciences, technologie et société.

Transition écologique et développement durable

- EPI possibles sur l'étude des aires urbaines (développement urbain, transports et mobilités périurbanisation, étalement urbain, écoquartier, nature en ville...) dans le thème 1 de la classe de troisième, « Dynamiques territoriales de la France contemporaine », en lien avec les sciences ou la technologie.
- EPI possibles sur l'étude des espaces de faibles densités (transformations des paysages, espaces entre exploitation et conservation) dans le thème 1 de la classe de troisième, « Dynamiques territoriales de la France contemporaine », en lien avec les sciences.
- EPI possibles sur l'aménagement du territoire (transports, une infrastructure économique ou culturelle, un projet d'aménagement, un nouveau quartier...) dans le thème 2 de la classe de troisième, « Pourquoi et comment aménager le territoire ? » en lien avec la technologie, les sciences de la vie et de la Terre ou les mathématiques ; contribution au parcours citoyen.

Monde économique et professionnel ou Langues et cultures étrangères ou régionales

• EPI possibles sur un aspect de l'intégration de la France dans l'Union européenne, dans la partie du thème 3 de la classe de troisième intitulée « l'Union européenne, un nouveau territoire de référence et d'appartenance » (échanges et mobilités), en lien avec les langues vivantes ou régionales. Contribution au parcours citoyen.

Enseignement moral et civique

Thèmes étudiés :

1. La sensibilité : soi et les autres

L'étude permet à l'élève de connaître les valeurs (liberté, égalité, fraternité, laïcité, droits de l'Homme) et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne.

2. Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres

L'étude permet à l'élève de connaître les principaux éléments des grandes déclarations des Droits de l'homme.

3. Le jugement : penser par soi-même et avec les autres

L'étude permet à l'élève de :

- connaître les textes fondamentaux de la République (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Constitution de la Ve République, loi de séparation des Églises et de l'État) ;
- connaître les différentes dimensions de l'égalité et les différentes formes de discrimination ;
- comprendre et pouvoir présenter simplement, à partir de la Charte de la laïcité, en quoi consiste la laïcité.

4. L'engagement : agir individuellement et collectivement

L'étude permet à l'élève de :



- comprendre l'importance du vote dans une démocratie ;
- connaître les grands principes qui régissent la Défense nationale et savoir ce qu'est la Journée défense et citoyenneté ;
- citer, en s'appuyant sur des exemples, les principales missions de la Défense nationale dans le contexte contemporain et mondial ;
- identifier quelques-unes des menaces sur la liberté des peuples et la démocratie.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation, La directrice générale de l'enseignement scolaire, Florence Robine



Personnels

Fonctions, missions

Missions des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques

NOR: MENH1613887C

circulaire n° 2016-137 du 11-10-2016 MENESR - DGRH B1-3 - DGESCO A2-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Les voies technologique et professionnelle des lycées offrent de nombreuses perspectives de réussite et de qualification pour les jeunes. Reconnaître la responsabilité pédagogique des chefs de travaux, comme organisateurs et coordonnateurs de ces enseignements était une nécessité. De même, il convenait de valoriser leur positionnement dans l'établissement, en tant que conseiller du chef d'établissement, ainsi que leur engagement dans la construction des relations partenariales, notamment avec les entreprises. Cela se traduit en particulier par la fonction de « directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques » reconnue statutairement aux chefs de travaux suite à la modification des statuts particuliers des corps des professeurs agrégés, certifiés et de lycée professionnel. Cette reconnaissance s'est également traduite par une revalorisation et une harmonisation de leur régime indemnitaire. La présente circulaire précise le contenu des missions des enseignants exerçant la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (pouvant être désigné par l'acronyme DDF).

Leurs missions définies dans la présente circulaire recouvrent le champ de la formation initiale sous statut scolaire et le cas échéant, la formation initiale par apprentissage.

Par ailleurs, la fonction d'assistant technique est également définie par la présente circulaire.

La présente circulaire annule et remplace la circulaire n° 2011-215 du 1er décembre 2011 qui est abrogée.

I - Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

Conformément à leurs statuts respectifs, les professeurs agrégés, certifiés et de lycée professionnel peuvent exercer la fonction de directeur déléqué aux formations professionnelles et technologiques.

Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques exerce son activité au sein des établissements dans lesquels sont dispensés des enseignements professionnels et/ou technologiques :

- les lycées d'enseignements général et technologique ;
- les lycées professionnels ;
- les lycées polyvalents ;
- les établissements régionaux d'enseignement adapté.

Placé sous l'autorité directe du chef d'établissement, il participe, en tant que conseiller et proche collaborateur de ce dernier, au même titre que le(s) adjoint(s) et l'adjoint gestionnaire, aux travaux de l'équipe de direction et aux instances de l'établissement où sa présence est requise.

Sa mission, de nature essentiellement pédagogique, s'exerce :

- à l'intérieur de l'établissement, auprès des équipes pédagogiques impliquées dans les formations professionnelles et technologiques, qu'il s'agisse de formation initiale (sous statut scolaire et par apprentissage) ou de formation continue, et en étroite relation avec les corps d'inspection territoriaux ;
- à l'extérieur de l'établissement, avec les partenaires économiques et institutionnels du bassin d'emploi/formation auquel est intégré l'établissement ;
- dans certains dispositifs spécifiques tels que par exemple la validation des acquis de l'expérience, l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, ou l'organisation de jurys de concours et d'examens.

Au titre de ses missions, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques peut être chargé de l'animation d'un pôle de stages.

II - Référentiel métier du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques exerce ses missions dans le cadre d'une lettre de mission pluriannuelle (maximum 3 ans). Elle est élaborée et signée conjointement par le chef d'établissement et le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques. Le chef d'établissement peut le cas échéant associer à son élaboration les corps d'inspection compétents (IA-IPR et/ou IEN-ET).

La lettre de mission précise les missions qui sont attendues du directeur délégué aux formations professionnelles et



technologiques dans le contexte spécifique de l'établissement, par une déclinaison du référentiel métier au niveau de l'établissement compte tenu des caractéristiques de ses formations. Elle fait état, le cas échéant, des moyens alloués ainsi que des marges de manœuvre dont il dispose pour mener à bien ces missions. Enfin, elle prévoit les heures d'enseignement s'il y a lieu.

L'inspecteur pédagogique territorial et le chef d'établissement pourront s'appuyer sur les objectifs fixés par la lettre de mission pour évaluer l'action du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques.

Lorsque le recteur d'académie confie au directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques l'animation d'un pôle de stages, une lettre de mission spécifique est établie.

A. - Missions et activités

Du fait de la richesse et de la variété de ses missions et activités, la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques concerne l'ensemble des formations professionnelles et technologiques de l'établissement.

On distingue plusieurs missions principales, qui se déclinent en activités décrites en annexe, ainsi qu'une mission accessoire.

1/ Missions principales

Elles relèvent des domaines suivants et sont précisées en annexe :

- organisation des enseignements professionnels et technologiques ;
- coordination et animation des équipes d'enseignants ;
- conseil au chef d'établissement :
- relations avec les partenaires extérieurs.

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques doit pouvoir s'appuyer sur les services administratifs de l'établissement.

2/ Mission accessoire

Outre les missions principales, le service des intéressés peut également comprendre, de manière exceptionnelle et avec leur accord, des heures d'enseignement sous réserve qu'il n'y ait pas d'enseignants en sous-service dans la discipline enseignée dans l'établissement considéré et que ces heures soient compatibles avec l'accomplissement de l'intégralité de leurs missions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques.

B. - Expérience professionnelle, connaissances et compétences requises

1/ Expérience professionnelle

- expérience confirmée de l'enseignement ou de la formation ;
- expérience dans un domaine professionnel ou technologique ;

Une expérience dans le milieu professionnel correspondant aux formations dispensées dans l'établissement représente un atout.

2/ Connaissances

- connaissance globale du fonctionnement de l'établissement au sein du système éducatif ;
- connaissance des contenus et des finalités des formations professionnelles et technologiques ;
- connaissance du monde de l'entreprise et des organisations représentatives ;
- connaissance du droit du travail, notamment en matière de santé et de sécurité au travail ;
- connaissance des principes généraux de la comptabilité publique ;
- connaissance du rôle des collectivités territoriales en matière de formation.

3/ Compétences

3.1/ Compétences techniques

- pratique de la conduite de projet (planification, organisation, suivi des délais) ;
- maîtrise des méthodes d'ingénierie de formation ;
- maîtrise des technologies de l'information et de la communication à l'écrit et à l'oral ;
- maîtrise des outils bureautiques : traitement de texte, tableur, outil de présentation, etc. ;
- capacité d'analyse et de synthèse ;
- capacité à développer un réseau de contacts dans les milieux professionnels ;
- capacité à résoudre des problèmes divers.

3.2/ Compétences d'encadrement

- capacité à animer une équipe et à mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un projet ;
- esprit d'initiative et d'entreprendre ;
- sens de l'organisation et de la gestion des priorités.

3.3/ Compétences relationnelles

- riqueur et autonomie :
- qualités relationnelles et de communication ;
- capacité d'écoute ;
- capacité d'adaptation et de réactivité.

La connaissance d'une langue étrangère est considérée comme une compétence supplémentaire intéressante.

III - Recrutement des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques



et gestion de carrière

A. - Vivier de recrutement

Est éligible à la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, tout enseignant :

- dont les compétences correspondent à ou se rapprochent de celles décrites dans le paragraphe B du référentiel métier ;
- pouvant justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'enseignement ou la formation.

B. - Processus de recrutement

La maîtrise des compétences attendues d'un directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques est évaluée par une commission académique, placée sous la responsabilité du recteur, dans le cadre d'un dispositif d'habilitation. Ce dispositif doit contribuer à la constitution d'un vivier.

La commission est composée d'un président, désigné par le recteur de l'académie, de membres issus des corps d'inspection territoriaux, de personnels de direction, et de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques titulaires de la fonction.

Dans le cadre d'un appel à candidature lancé annuellement par l'académie auprès des enseignants titulaires, chaque candidat constitue un dossier de candidature comportant un curriculum vitae, une lettre de motivation, et un document dans lequel sont consignés les éléments d'un projet relatif à l'exercice des fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques. Le dossier comporte également un avis étayé de l'inspection sur les compétences du candidat au regard des compétences mentionnées dans le référentiel métier.

La commission a pour fonction d'examiner les dossiers qui lui sont adressés, d'en réaliser une première sélection, et de recevoir en entretien les candidats retenus afin de valider leur maîtrise des compétences attendues, telles qu'elles figurent dans le paragraphe B du référentiel métier. Elle doit également motiver toutes les candidatures non retenues. Les candidats reconnus aptes à exercer la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques sont inscrits sur une liste pour une durée de trois ans et, selon les cas:

- sont affectés pour une année probatoire sur un poste dans le cadre du mouvement national ;
- peuvent assurer de manière temporaire la fonction sur un poste libéré après le mouvement ;
- sont retenus comme candidats potentiels au mouvement pour les années suivantes, auquel ils devront confirmer leur participation.

Le maintien dans la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques est prononcé par le recteur à la fin de l'année probatoire, sur la base d'un rapport d'activité relatif à l'année écoulée rédigé par le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques et à l'issue d'un entretien d'évaluation réalisé conjointement par l'inspecteur pédagogique territorial et le chef d'établissement.

C. - Gestion de carrière

L'exercice des fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques fait l'objet d'une évaluation par l'inspecteur pédagogique territorial et le chef d'établissement, à partir, entre autres, de la lettre de mission, au terme de la période couverte par cette dernière.

Il est pris en compte dans le déroulement de la carrière des personnels qui doit faire l'objet d'un examen particulièrement attentif.

Il figure parmi les éléments qui fondent l'avancement de grade dans leur corps ou l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude.

IV. - Formation des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques

On distingue la formation destinée aux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques nouvellement recrutés et affectés, qui s'inscrit dans le cadre de l'année probatoire, et la formation continue qui intervient dans le cadre de l'exercice des fonctions du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques en poste.

La direction générale de l'enseignement scolaire, en liaison avec la direction générale des ressources humaines et l'inspection générale de l'Éducation nationale, définit les orientations générales de la politique de formation des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques.

A. - La formation dans le cadre de l'année probatoire

Elle est obligatoire pour tous les nouveaux recrutés.

Les chefs des établissements d'accueil doivent en tenir compte dans l'organisation des activités de leur établissement. Cette formation est une composante de l'année probatoire précédant la confirmation dans les fonctions. En effet, la première année est destinée à permettre l'adaptation aux nouvelles fonctions, aussi bien à travers l'exercice courant des responsabilités y afférant qu'à travers la formation spécifique prévue à cet effet.

D'une durée globale de 60 heures, la formation sera organisée pour une part au niveau national (24 heures) et pour une autre part au niveau académique :

- la formation sur le plan national, antérieurement à la prise de poste, vise la mise en place de références communes à tous les directeurs délégués aux formations technologiques et professionnelles et permet de construire un projet individuel de formation ;
- la formation en académie (soit académique soit inter-académique) permet une prise en compte des caractéristiques



de l'académie et vise à mettre en œuvre le projet individuel de formation.

1/ La formation nationale précédant la prise de poste

Cette formation vise à donner aux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques nouvellement affectés les éléments de compréhension de leur rôle et de leur positionnement au sein de l'établissement et du système éducatif, à les former aux techniques et méthodes de pilotage d'équipe, et à définir un projet individuel de formation visant à répondre aux besoins propres de chaque directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques. Elle est assurée par l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR), en liaison avec la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale des ressources humaines et l'inspection générale de l'éducation nationale.

Elle a lieu sous la forme d'une ou plusieurs sessions pour chacun des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques et doit avoir lieu avant la prise de fonction.

2/ La formation académique

La formation dispensée en académie, dans le cadre de l'année probatoire, vise à faire acquérir au directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques la maîtrise des compétences attendues listées dans le référentiel métier.

Elle est intégrée au plan académique de formation et doit compléter le dispositif existant sur le plan national et a vocation à mettre en œuvre le projet individuel de formation de manière opérationnelle.

Elle se déroule, soit dans l'académie d'affectation, soit dans une autre académie (en cas de mutualisation interacadémique de la formation des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques). Elle est mise en place et pilotée, sur le plan académique, sous l'autorité du recteur, par le Daet-Dafpic qui associe les corps d'inspection pédagogiques territoriaux, des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques et des chefs d'établissement confirmés.

Un tuteur, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques confirmé, désigné par le recteur, accompagne chaque nouveau directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques. Il a pour mission de le guider durant l'année probatoire, de favoriser son intégration dans ses fonctions et de l'aider dans l'accomplissement de ses missions incluant la mise en œuvre de son projet de formation.

B. - La formation continue

En raison de l'évolution de l'environnement, de la diversité des missions et des activités du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, il est important que celui-ci puisse participer à des sessions de formation continue, soit à sa demande, soit à l'initiative de l'inspecteur territorial ou du chef d'établissement, notamment suite à l'évaluation triennale du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques par ces derniers. Ces formations doivent être prises en compte au sein de l'établissement dans l'organisation de son service. Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques doit pouvoir accéder à l'ensemble des plans de formation proposés aux niveaux académique et national aux différents acteurs du système éducatif (enseignants, personnels administratifs, encadrement).

V - Le régime de rémunération complémentaire et d'obligations réglementaires de service des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques

Les personnels exerçant les fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques bénéficient d'une nouvelle bonification indiciaire de 40 points d'indice majoré, de la part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves prévue par le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993, et d'une indemnité de responsabilité prévue par le décret n° 91-1259 du 17 décembre 1991 modifié dont les taux ont été revalorisés au 1er septembre 2015. Ils ont ainsi été portés à :

- 6 563€ pour les personnels enseignants exerçant les fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques dans une ou plusieurs sections comportant plus de 1 000 élèves ;
- 5 740€ pour les sections comportant entre 400 et 1 000 élèves ;
- 4 917€ pour les sections comportant moins de 400 élèves.

Les sections à retenir pour l'établissement de ces taux sont celles relevant des filières professionnelles et technologiques des lycées professionnels, des lycées et des écoles régionales d'enseignement adapté. Les classes de seconde générale et technologique et les filières préparatoires à la voie professionnelle doivent également être prises en compte.

L'effectif à retenir est celui des élèves présents lors de l'enquête annuelle organisée au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

En cas de service partagé entre deux établissements, le montant des indemnités associées au nombre d'élèves par section(s) est proratisé en fonction de la quotité de service effectuée dans chacun des établissements.

Par ailleurs, les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques n'ont pas vocation, compte tenu

de l'importance de leurs missions, à prendre en charge une mission particulière prévue dans le décret n° 2015-475 du 27 avril 2015. En conséquence, le décret n° 2015-1523 du 24 novembre 2015 a introduit dans le décret du 17 décembre 1991 précité une clause de non cumul entre l'indemnité de responsabilité et l'indemnité pour mission particulière. Enfin, conformément aux statuts particuliers des professeurs agrégés, certifiés et de lycée professionnel, le service des



directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques est organisé dans le cadre d'un maximum hebdomadaire de 39 heures sur l'ensemble de l'année scolaire pour l'accomplissement de leurs missions.

Ce service peut comprendre, à titre exceptionnel, des heures d'enseignement dans le cadre de la formation initiale sous statut scolaire, chacune de ces heures étant alors décomptées pour la valeur de 2 heures. Les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques ne peuvent bénéficier, au titre de ces enseignements intégrés dans leur maximum de service, d'une rémunération sous forme d'heures supplémentaires (HSA ou HSE).

En revanche, l'accomplissement d'actions de formation en direction d'adultes effectuées en sus de leur maximum de service, dans le cadre d'organisme de formation continue fait l'objet d'une rémunération supplémentaire conformément aux dispositions du décret n° 93-438 du 24 mars 1993 fixant la rémunération des personnes participant aux activités de formation continue des adultes.

De même, les heures d'enseignement effectuées en sus de leur maximum de service dans le cadre de l'apprentissage font l'objet d'une rémunération supplémentaire conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 79-916 du 17 octobre 1979 relatif au régime de rémunération de certains personnels rémunérés sur le budget des EPLE pour l'exécution des conventions portant création d'un centre de formation d'apprentis.

Le taux de rémunération des heures d'enseignement effectuées dans le cadre de la formation continue et en apprentissage est fixé conformément à l'article 3 bis du décret n° 68-536 du 23 mai 1968.

VI - Les assistants techniques aux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques

Dans les établissements les plus importants en nombre d'élèves, en fonction des besoins du service, en particulier selon la nature et le nombre des formations dispensées, il est possible d'implanter des postes d'assistants techniques aux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques. Les assistants techniques appartiennent aux corps des professeurs de lycée professionnel et des professeurs certifiés. Ils exercent au sein des mêmes établissements que ceux mentionnés au l.

L'assistant technique exerce ses missions dans le cadre d'une lettre de mission. Celle-ci est élaborée et signée conjointement par le chef d'établissement, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques et l'assistant technique.

La lettre de mission précise les missions qui sont attendues de l'assistant technique dans le contexte particulier de l'établissement.

Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur déléqué aux formations professionnelles et technologiques.

A. - Missions et activités

L'assistant technique a un rôle en matière de communication entre le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques et les équipes pédagogiques et les milieux professionnels. Il veille à maintenir un climat relationnel favorable au fonctionnement des formations technologiques et/ou professionnelles. Il est à l'écoute et sait rendre compte au directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques de différentes situations administratives et pédagogiques avec objectivité et précision.

En lien avec le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, il est notamment chargé de gérer les approvisionnements et les stocks en relation avec l'adjoint gestionnaire et l'agent comptable qui en assure le contrôle, et il participe à la définition de la politique d'achat.

Enfin, il participe à l'élaboration des procédures d'évaluation et de sélection des fournisseurs dans le cadre du contrôle qualité.

L'assistant technique contribue, à la demande du chef d'établissement ou du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, aux actions pédagogiques comme accueillir et renseigner les élèves, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs (agents commerciaux, professionnels...), ainsi qu'aux actions de promotion des formations technologiques ou professionnelles de son établissement.

L'assistant technique peut assurer le suivi et la conservation des dossiers administratifs et pédagogiques relatifs :

- à la pédagogie (dossiers d'évaluation, contrôle en cours de formation...);
- aux stages et périodes de formation en milieu professionnel (conventions, planning, base de données...);
- à la sécurité (carnet d'habilitation, instructions permanentes de sécurité...);
- à l'organisation des examens.

L'assistant technique utilise les technologies de l'information et de la communication pour diffuser des informations en interne (notes de service, convocations) et en externe (documentation, offres de stages...).

L'assistant technique peut assurer, le cas échéant, la prise des rendez-vous et gérer l'agenda du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques.

B. - Compétences requises

- appréhender un référentiel de certification des diplômes professionnels ;
- connaître les spécificités des champs professionnels et des formations technologiques et professionnelles ;
- identifier les différentes voies de formation ;
- être capable de réaliser les tâches correspondantes aux missions et activités énoncées ci-dessus ;
- avoir une culture technologique élargie à divers champs professionnels ;



- avoir des qualités relationnelles et organisationnelles ;
- maîtriser des logiciels de bureautique et des TICE ;
- être capable d'analyser, de synthétiser et de rendre compte.

C. - Régime d'obligations réglementaires de service et de rémunération d'un assistant technique

Les assistants techniques ont le même service hebdomadaire que les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, soit 39 heures et peuvent, dans les mêmes conditions que ces derniers, effectuer des heures d'enseignement.

Ils bénéficient de la part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves prévue par le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,

Catherine Gaudy

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,

Florence Robine

Annexe

Détail du contenu des missions du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

1/ Organisation des enseignements professionnels et technologiques

Le rôle d'organisateur du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques s'applique aux ressources humaines, aux moyens techniques ainsi qu'à la gestion du temps et de l'espace pédagogique, notamment en matière :

- d'évaluation des moyens d'enseignement nécessaires ;
- de pilotage des projets visant à répartir les moyens horaires au sein des formations professionnelles et technologiques :
- de proposition de répartition du service des enseignants des filières professionnelles et technologiques ;
- de collaboration à l'élaboration des emplois du temps ;
- de gestion et coordination de l'utilisation des locaux à l'usage des formations professionnelles et technologiques et notamment des salles spécialisées et des plates-formes techniques ;
- de gestion et organisation de l'utilisation des équipements dédiés aux enseignements professionnels et technologiques incluant la mise en place de procédures de maintenance ;
- d'évaluation des besoins en matière d'œuvre, en lien avec l'équipe pédagogique et les fournisseurs, suivi des commandes et des livraisons en rapport avec l'économat, gestion des aléas. Il travaille en étroite collaboration avec l'adjoint gestionnaire ;
- de gestion de l'utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication dans le cadre des enseignements professionnels et technologiques, incluant les outils d'assistance au travail collaboratif.

2/ Coordination et animation des équipes d'enseignants

Le rôle de coordination et d'animation des équipes pédagogiques contribue à développer la coopération, l'échange et le travail collectif, au sein des équipes de professeurs de spécialités (professionnelles et/ou technologiques), ainsi qu'entre les professeurs de spécialités et les professeurs d'enseignement général.

Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques assure également une fonction de correspondant technique des inspecteurs auprès des enseignants.

La coordination et l'animation peuvent porter sur :

- les activités communes aux différents enseignants ;
- les activités et projets disciplinaires et pluridisciplinaires liés à l'établissement ;
- la préparation et la réalisation des différents projets pédagogiques mis en œuvre dans le cadre des enseignements professionnels ou technologiques ;
- l'élaboration du volet tertiaire et/ou secondaire du projet d'établissement.

En tant que référent des inspecteurs, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques pilote la mise en œuvre au sein de l'établissement :

- des évolutions pédagogiques liées aux rénovations et réformes des voies professionnelles et/ou technologiques ;



- des épreuves d'examen, des opérations de validation et de certification et des situations d'évaluation certificative, dans le domaine professionnel ou technologique.

Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques a aussi pour mission d'assurer la valorisation et la mutualisation des bonnes pratiques, au sein de l'équipe enseignante prise au sens large (spécialités technologiques, professionnelles et générales), en matière d'expérimentation et d'innovation pédagogique.

Il contribue à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux enseignants (remplaçants, stagiaires, etc.). En tant que référent en matière d'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les enseignements professionnels et technologiques, il favorise au sein de l'établissement le déploiement et le développement de ces technologies et des outils correspondants.

3/ Conseil au chef d'établissement

Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, par sa connaissance générale de l'enseignement technologique et professionnel, des évolutions pédagogiques, technologiques, économiques et sociales les plus récentes, et le contact étroit qu'il entretient avec les milieux professionnels, est le conseiller direct du chef d'établissement pour les enseignements professionnels et technologiques.

Sa mission de conseiller peut se décliner dans plusieurs domaines :

- en matière d'offre de formation de l'établissement : veille relative à l'évolution des besoins des professions et des entreprises du bassin d'emploi, recommandations en terme d'évolution des formations de l'établissement ;
- en matière technique et technologique : expertise et participation au choix et à l'implantation des investissements matériels et logiciels utilisés par les enseignements, information sur l'évolution des technologies et leurs conséquences sur les enseignements ;
- en matière budgétaire : propositions concernant l'utilisation des crédits de fonctionnement et des crédits d'équipement pour l'enseignement technologique ou professionnel ainsi que de la taxe d'apprentissage ;
- en matière d'hygiène et sécurité : suivi de la mise en œuvre et du maintien en conformité des équipements pédagogiques, impulsion de démarches de prévention des risques professionnels ;
- en matière de formation des personnels de l'établissement : participation à la définition des besoins en vue de l'étaboration des plans de formation ;
- en matière d'insertion professionnelle des jeunes : recommandation et organisation d'actions visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et l'information des élèves sur les poursuites d'études.

4/ Relations avec les partenaires extérieurs

Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques joue un rôle majeur dans le développement des relations avec les milieux professionnels dont il est l'un des interlocuteurs privilégiés. Son action dans ce domaine doit contribuer au développement des partenariats, à l'insertion professionnelle des élèves via le renforcement des liens et des échanges avec les acteurs du monde professionnel, de la formation et de l'insertion.

Sous la responsabilité du chef d'établissement, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques peut réaliser les activités suivantes :

- pilotage de l'organisation des stages et des périodes de formation en milieu professionnel en relation avec les équipes pédagogiques. À cet égard, il sera l'un des interlocuteurs privilégiés de l'animateur du pôle de stages ;
- prospection de nouveaux partenariats avec les entreprises et les organisations professionnelles, y compris pour l'apprentissage ;
- identification d'opportunités en matière de coopération technologique, notamment dans l'utilisation et le développement de plates-formes techniques ;
- participation au développement des échanges internationaux ;
- participation aux relations avec les collectivités territoriales ;
- organisation des interventions dans le cadre des actions de formation des enseignants ;
- participation aux actions de communication et de promotion externe (forum des métiers, journées « portes ouvertes », etc.) et interne (intervenants extérieurs, etc.) :
- participation à des actions de mise en réseau d'établissements ;
- participation à la coordination de la collecte de la taxe d'apprentissage.

La gestion des relations avec les partenaires extérieurs porte aussi sur le suivi des relations avec les fournisseurs d'équipements ou prestataires de service.



Personnels

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) au titre de l'année 2017

NOR: MENH1625770N

note de service n° 2016-146 du 6-10-2016

MENESR - DGRH E2-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vices-rectrices et vice-recteurs ; aux chefs de service (pour les personnels en service détaché) ; aux directrices et directeurs d'administration centrale ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs d'établissements publics nationaux ; au directeur général du Réseau Canopé ; au directeur de l'Onisep

La présente note a pour objet la préparation du tableau d'avancement à la hors classe du corps des IA-IPR au titre de l'année 2017. Elle rappelle les conditions statutaires de promouvabilité, décrit la procédure d'inscription au tableau d'avancement et précise le calendrier de recueil de vos propositions.

Comme en 2016, la gestion de la campagne d'avancement pour 2017 dans l'application Sirhen fera l'objet d'une note technique qui vous sera adressée ultérieurement. Je vous précise que les agents pourront accéder à leur dossier d'évaluation par le biais du portail agent qui est ouvert pour cette campagne. Ils seront informés individuellement de cette possibilité et de l'ouverture de la campagne. Ils pourront consulter la présente note de service qui sera mise en ligne sur ce portail.

Conformément aux dispositions prévues par le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statut des IA-IPR et des IEN, notamment ses articles 12-2 et 28-1, les IA-IPR sont évalués par leur supérieur hiérarchique (évaluateur), selon un rythme triennal, au cours d'un entretien professionnel, sur la base d'une lettre de mission personnalisée. L'inscription au tableau d'avancement à la hors classe des IA-IPR permet de reconnaître ceux d'entre eux qui, satisfaisant aux conditions rappelées ci-après, se distinguent par leur manière de servir et leur contribution à la performance du système éducatif.

1. Conditions pour l'inscription au tableau d'avancement

Les IA-IPR pouvant être inscrits au tableau d'avancement à la hors classe doivent remplir, **au 31 décembre 2017**, les deux conditions suivantes :

- avoir atteint le 6e échelon de la classe normale ;
- justifier de 6 années de services effectifs accomplis dans le corps des IA-IPR depuis leur nomination **en qualité de stagiaire**.

Important : pour les agents issus d'autres corps, qui ont été accueillis en détachement dans le corps des IA-IPR, les périodes accomplies dans cette position sont prises en compte dans le calcul de l'ancienneté de six ans.

2. Établissement des propositions d'avancement

2-1- Détermination des agents susceptibles d'être promus à la hors classe

Il vous appartient d'établir vos propositions au regard de l'ensemble des agents concernés.

2-2- Évaluation des IA-IPR

J'appelle votre attention sur l'importance de l'évaluation de tous les inspecteurs proposés pour cet avancement, en conformité avec les dispositions du décret du 18 juillet 1990 précité.

Je rappelle que cette évaluation doit permettre d'apprécier l'action de ces personnels à partir des objectifs fixés pour une période de trois ans dans leur lettre de mission.

Seuls les IA-IPR remplissant, au titre de l'année 2017, les conditions pour être inscrits au tableau d'avancement à la hors classe pour la première fois ou n'ayant pas été évalués au cours des trois années précédentes, feront l'objet d'une évaluation. En outre, il n'est pas nécessaire d'évaluer les IA-IPR détachés dans des fonctions d'IA-Dasen ou IA-Dasen, qui ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre d'une procédure de nomination dans l'emploi pendant l'année 2016.

2-3- Établissement des dossiers de promotion

Les dossiers des IA-IPR promouvables, dits dossiers de promotion, comprennent les éléments figurant en annexe à la



présente note.

Les agents devront pour cette campagne 2017 consulter leur dossier d'évaluation dès l'ouverture du portail agent et le compléter eux-mêmes en y déposant un curriculum vitae et un état des services. Ces deux documents seront scannés ensemble de manière à être téléchargés dans l'application **en un seul document**. Les agents qui n'auraient pas la possibilité d'accéder à leur portail, adresseront leur dossier complet à leur gestionnaire qui se chargera de le saisir dans l'application.

Les inspecteurs qui souhaiteraient modifier des rubriques pré-renseignées dans leur dossier devront s'adresser à leur gestionnaire **qui seul peut intervenir** dans l'application Sirhen.

Fiche d'évaluation

Le contenu de celle-ci est adapté aux fonctions exercées.

- La fiche figurant en annexe 1 correspond aux situations suivantes :
- IA-IPR affectés en académie, chargés d'une mission d'inspection pédagogique régionale ou assurant des fonctions de conseillers de recteur. Dans ce cas, **l'évaluateur est le recteur**. Les IA-IPR doivent lui remettre **un rapport d'activité**, préalablement à leur évaluation. Ce rapport d'activité peut comprendre une partie relative à des missions nationales qui fera l'objet d'une validation par le correspondant académique de l'inspection générale de l'éducation nationale avant transmission au recteur.
- IA-IPR affectés en université, IA-IPR chargés d'une mission d'inspection générale à temps plein, affectés à l'administration centrale du ministère en charge de l'éducation nationale, en Dronisep, en CRDP, placés en position de détachement ou mis à disposition.

Dans ces cas, l'évaluateur est le chef de service (ou directeur) des administrations ou organismes auprès desquels les IA-IPR exercent leurs fonctions.

Les IA-IPR placés dans ces situations doivent remettre à l'évaluateur un rapport d'activité, préalablement à leur évaluation.

La fiche figurant en annexe 2 correspond aux IA-IPR occupant des emplois fonctionnels d'IA-Dasen et d'IA-Dasen. L'évaluation de ces inspecteurs est réalisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 juillet 2012 et de la note de service annuelle qui vous est transmise par ailleurs.

La fiche d'évaluation des IA-Dasen et IA-Dasen promouvables, dûment complétée, doit être impérativement jointe au dossier.

Fiche de synthèse

À l'issue de la procédure d'évaluation, vous proposerez ou non la promotion de l'intéressé/e au moyen de la fiche de synthèse figurant en annexe 3.

Cette fiche sera impérativement remplie **pour chaque IA-IPR promouvable**, quelles que soient ses fonctions.

L'évaluateur y portera une appréciation globale en s'appuyant sur les éléments de l'évaluation.

J'appelle votre attention sur l'importance des appréciations formulées qui doivent permettre d'éclairer pleinement la commission administrative paritaire nationale lors de l'examen des propositions de promotion.

Les agents auront la possibilité de consulter, par le portail agent, les avis de leur supérieur hiérarchique et, le cas échéant, de l'IGEN pour ceux qui accomplissent des missions à caractère national. Ils pourront formuler leurs observations et devront valider leur fiche d'évaluation.

3. Présentation des propositions de promotion

À partir des éléments évoqués ci-dessus, vous établirez, par ordre alphabétique, d'une part la liste des personnels proposés pour la hors classe et, d'autre part, la liste des personnels non proposés.

Ces listes devront être établies selon le modèle qui vous sera adressé par courrier électronique.

La situation des IA-IPR susceptibles de faire valoir prochainement leurs droits à une pension de retraite sera examinée avec une attention particulière.

L'ensemble de ces documents (dossiers de promotion + listes ci-dessus) devront parvenir pour le vendredi 4 novembre 2016, délai de rigueur, au

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Secrétariat général - Direction générale des ressources humaines Service de l'encadrement

Sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement Bureau DGRH E 2-2

72 rue Regnault - 75243 - PARIS CEDEX 13



4. Établissement du tableau d'avancement national

Sur la base de vos propositions, un projet de tableau d'avancement national au titre de l'année 2017 sera soumis à l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des IA-IPR qui se réunira le **15 décembre 2016.**

Les nominations à la hors classe du corps des IA-IPR seront prononcées dans l'ordre des inscriptions au tableau annuel d'avancement arrêté par mes soins.

Le tableau d'avancement, arrêté après avis de la CAPN, sera mis en ligne sur le portail agent et sera consultable par tous les IA-IPR promouvables au titre de la présente campagne. Les inspecteurs promus auront quant à eux la possibilité de consulter leur arrêté d'inscription au tableau d'avancement.

Mes services sont à votre disposition pour examiner les difficultés ou questions que pourrait soulever la mise en œuvre de cette procédure.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines, Catherine Gaudy

Annexe 1

₩ Fiche d'évaluation des IA-IPR

Annexe 2

₩ Fiche d'évaluation des Dasen et Daasen

Annexe 3

₩ Fiche de synthèse

Annexe 4

→■ Curriculum vitae

Annexe 5

+■ +■ Tableau d'avancement



Annexe 1 Fiche d'évaluation des IA-IPR (*)

Identification (à re	mplir par l'intéres	ssé/e)	
Nom :		Prénom :	
-			
IA-IPR : Discipline :			_
Académie :	Ministère :	Е	Etablissement public :
Classe normale □ É	ichelon : Ch	nevron:	Depuis le
Recrutement : Année //_	_// Concours □	Liste d'aptitude [☐ Détachement ☐
Carrière			
Postes occupés en tan	t qu'IA-IPR (académie	es et dates)	
	_		
Postes occupés avant	l'entrée dans le corps	des IA-IPR	
Titres universitaires, di	plômes, concours, CV	/ selon modèle jo	int



(*) sauf Dasen et Daasen (fiches spécifiques)

Rapport d'activité (à rédiger par l'intéressé/e, deux pages maximum)

L'intéressé/e produira ce rapport, en référence à sa lettre de mission à joindre, en faisant état de l'ensemble de ses activités s'inscrivant dans le champ du programme de travail académique (PTA) et/ou relevant de missions confiées par l'inspection générale de l'éducation nationale. La lettre de mission sera jointe au rapport.

Nb: Ce rapport doit être transmis au correspondant académique de l'inspection générale de l'éducation nationale pour validation des éléments relevant de missions nationales. Le correspondant académique de l'inspection générale de l'éducation nationale portera une mention spécifique en vue d'éclairer l'évaluateur sur les activités réalisées dans ce cadre.

Observations du correspondant académique de l'inspection générale de l'éducation nationale

Date et signature de l'inspecteur général



Observations de l'intéressé/e :			
Data at signature de			
Date et signature de l'intéressé/e			
Évaluation individuelle (à remplir par l'évaluateur)			
L'évaluateur portera une appréciation sur l'accomplissement des missions, selon les six items suivants, au regard de la lettre de mission en cours.			
Nb : les inspecteurs exerçant les fonctions de conseiller de recteur ne sont pas nécessairement concernés par la totalité des rubriques ci-dessous.			
1 – Suivi et accompagnement des personnels			
2 - Formation des personnels			
2. Contribution ou vilotore condémieus			
3 – Contribution au pilotage académique			



4 Animation at impulation	
4 – Animation et impulsion	
5 – Évaluation des enseignements et des établissements	
<u> </u>	
6 - Expertise - Missions de conseiller	
Appréciation globale de l'évaluateur sur la manière de servir et le	e degré d'atteinte des
objectifs fixés par la lettre de mission.	
	Data state in
	Date et signature de
	l'évaluateur

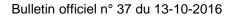


Observations de l'intéressé/e :			
	Date et sig l'intéressé,		
Perspective d'évolution de carrière			
1 - Dans les mêmes fonctions			
Envisagez-vous une mutation ?	oui 🗆	non 🗆	
À quelle échéance ?			
Étes-vous intéressé/e par un poste à l'étranger ? oui □ non □ (dans les réseaux de l'AEFE, de la MLF ou du ministère des affaires étrangères)			
Si oui, dans quelles zones géographiques ?			
Êtes- vous intéressé/e par des missions courtes à l'étranç	ger? oui □	non 🗆	
 Quelles sont vos compétences déjà mobilisables pour les objectifs que vous vous fixez et celles que vous souhaitez développer ? 			
2 - Dans d'autres fonctions			
 Envisagez-vous des fonctions de conseiller de recteur ou fonctionnel (par exemple Dasen adjoint) ? 		-	
À quelle échéance ?	oui □	non □	



 Envisagez-vous un détact fonctions publiques ? 	nement vers un a	utre corps de la fo	nction publique	e d'Etat ou d'autres
Tonousno publiques :			oui 🗆	non □
Si oui, précisez à quelle é	chéance ?			
 Quelles sont vos compéte celles que vous souhaitez dév 		ables pour les ob	jectifs que vou	s vous fixez et
Avis de l'évaluateur sur le projet d'évolution de carrière		Observations de l'intéressé/e		
Date et signature d	Date et signature de l'évaluateur		ate et signatur	e de l'intéressé/e
		117 1 4		• .
Besoin de formation a d'évolution de carrière		l'evaluation	et du pro	jet
		ation .		
1 - Formations suivies depuis la titularisation				
Thèmes	Obje	ectifs		Dates
2 - Formations envisagées				
Thèmes	Objectifs		Avis de	e l'évaluateur
			☐ favorable	
			☐ défavorable Motif :	9
			☐ favorable	

[©] Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche > www.education.gouv.fr





			☐ défavorable Motif :	
			☐ favorable ☐ défavorable Motif :	
3- Entretien de carrière Souhait de l'intéressé/e d'un entretien de carrière (à remplir par l'intéressé/e) □ oui □ no				
Opportunité d'un entretien de carr	r l'évaluateur)	□ ou	i □ non	
Date et signature de l'évaluateur	Observations d	le l'intéressé/e		
		Date et signatur	e de l'intéressé/e	



Annexe 2 Fiche d'évaluation des Dasen et des Daasen

NOM:	Prénom :
Académie :	Affectation:
Depuis le (format jj/mm/aaaa) :	
Recteur évaluateur :	
Re	enseignements d'ordre personnel
Date de naissance (format jj/mm/aaaa	a):
Adresse :	
Téléphone professionnel :	Portable :
Adresse électronique :	
Titres	universitaires, diplômes et concours
	Distinctions honorifiques :
	Emplois antérieurs
- emplois de Dasen ou de Daasen pro	écédemment occupés :
·	·
- autres fonctions :	



Mice en courre de la lettre de mission, ennée			
Mise en œuvre de la lettre de mission - année			
(joindre la lettre de mission et un rapport d'activité)			
Autoévaluation de l'atteinte des objectifs fixés			
- événements marquants sur la période			
Objectifs prioritaires pour l'année à venir			
Objectifs prioritaires pour l'année à venir			
Objectifs prioritaires pour l'année à venir			
Objectifs prioritaires pour l'année à venir			
Objectifs prioritaires pour l'année à venir			
Objectifs prioritaires pour l'année à venir			
Objectifs prioritaires pour l'année à venir			
Objectifs prioritaires pour l'année à venir			
Objectifs prioritaires pour l'année à venir			
Objectifs prioritaires pour l'année à venir Appréciation globale du Dasen sur le degré d'atteinte des objectifs et la manière de servir du Daasen			



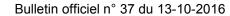
Nom, date et signature du Dasen
Appréciation globale du recteur sur le degré d'atteinte des objectifs et la manière de servir du Dasen ou du Daasen
Avis du recteur
Compétences et qualités professionnelles du Dasen ou du Daasen
(Exemples : capacité à décider et à convaincre, analyse et organisation, pilotage, représentation, travail en équipe)
Qualités comportementales du Dasen ou du Daasen (Exemples : loyauté, force de travail, ouverture d'esprit, charisme, capacités d'adaptation,)



Évolution de carrière	et potentiel
	Projets de carrière (*)
	Formations suivies et besoins identifiés (*)



(*) à renseigner par le Dasen ou le Daasen évalué					
Avis sur l'évolution de carrière souhaitée					
Le candidat peut envisager une :					
☐ mobilité sur poste à niveau de responsabilité accru					
mobilité sur poste à niveau de responsabilité équiva					
mobilité sur poste à niveau de responsabilité moincpremière nomination sur poste de Dasen	ne				
_ promise normalism can poste as passer					
☐ A court terme	☐ À moyen terme				
Appréciation du potentiel (notamment sur les c	ompétences managériales et				
les capacités d'adaptation) et avis global					
Date et signature du recteur					
Drie comprise de la Compressión de la Compressió					
Pris connaissance (pages 2 à 5) le :					
Observations éventuelles					
Date et signature de l'évalué : Dasen ou Daasen					





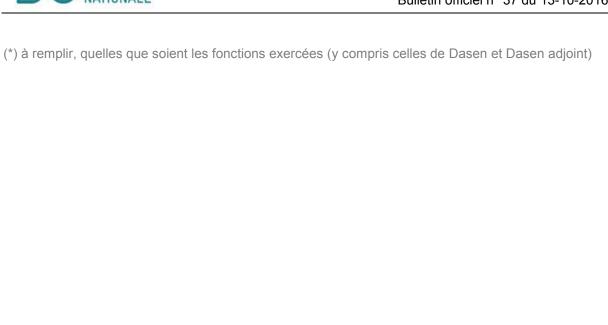


Δn	100	-	-	2	

Fiche de synthèse (*) - promotion à la hors classe des IA-IPR au titre de l'année 2017

Nom :		
Prénom :		
Académie :		
Discipline ou fonctions	i.	
Date de la dernière éva	aluation:	
Appréciation du supé	érieur hiérarchique (évaluateur)	
Avis :		
Proposé		
Non proposé		
		Date et signature du supérieur hiérarchique
Observations de l'int	éressé/e	
		Date et signature de l'intéressé/e







MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Annexe 4

CURRICULUM VITAE PERSONNEL D'ENCADREMENT

Ministère d'affectation	Éducation nationale			
Corps/Grade				
Emploi occupé				
Position	activité			
		DONNÉES PERSONNELLES		
Civilité	Monsieur			
Nom d'usage				
Nom de naissance				
Prénom(s)				
Adresse postale				
Téléphone(s)				
Courriel				
Date de naissance				
Nationalité	FRANCAISE			
Situation familiale	autre, à préciser :			
Nombre d'enfants à charge				
Mobilité géographique	métropole	outre-mer internationale		
		FORMATION(S)		
		1 GRANATION(O)		
	Ι	DIPLÔMES/TITRES/CERTIFICATS OBTENUS		
Année d'obtention	Établissement	Intitulé exact du diplôme,titre ou certificat obtenu		
	CONC	COURS/EXAMENS PROFESSIONNELS OBTENUS		
Année d'obtention	Administration	Intitulé exact du concours ou de l'examen professionnel obtenu		
	organisatrice			
		FORMATIONS SUIVIES		
Organismo				
Dates	de formation	Intitulé exact de la formation suivie - Compétences professionnelles couvertes		

		EXPERIENCE(S) PROFESSIONNELLE(S)
	ı	
Dates		
Intitulé du poste		
Corps/Grade		
Affactation	établissement :	
Affectation	académie :	
Caractéristiques	catégorie financière :	
(EPLE ou EPNE)	dispositif(s) particulier(s)	
Adresse postale	dddd	
Dates		
Intitulé du poste		
Corps/Grade		
A 55	établissement :	
Affectation	académie :	
Caractéristiques	catégorie financière :	
(EPLE ou EPNE)	dispositif(s) particulier(s)	
Adresse postale		
Dates		
Intitulé du poste		
Corps/Grade		
Affectation	établissement : académie :	
Caractéristiques catégorie financière :		
(EPLE ou EPNE)	dispositif(s) particulier(s)	
Adresse postale		
7 tarocco postaro		
	DI	RINCIPALE(S) COMPÉTENCE(S) ACQUISE(S)
	FI	MINOTFALL(S) COMPLICACE(S) ACQUISE(S)
Champ de co	mnátences	Actions ou projets réalisés
Éducation-F	_	Actions ou projets realises
Education	omation	
Langue	langue maternelle	
au	tre, à préciser :	
Sur évaluation*		Comprendre Parler Ecrire
Niveau élémentaire		A1 A2 A1 A2 A1 A2
Niveau indépendant		B1 B2 B1 B2 B1 B2 B2
Niveau expérimenté		
* cadre européen commun d	<u> </u>	
	DIVERS	6 (publication(s), distinction(s), loisir(s), autre(s))



Annexe 5 État des services

Secrétariat général Direction générale des ressources humaines Service de l'encadrement

Sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement et Βι

|--|

ureau des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogique des inspecteurs de l'éducation nationale ureau DGRH E2-2				ies région	L		
					régional	adémie-inspecteur p	edagogique
du cor			d'acad		nt à la hors classe nspecteurs pédagogiques i 2017	régionaux	
NUMEN							
M. Mme	Nom d'	usage					
Nom de naissand (en majuscules) Prénoms :	ce:						
Date de naissand	ce:				Lieu de naissa	nce :	
	É	tat des	service	s (en qu	alité de catégorie A)		
Corps et Nature	Dates	Duré	e des se	ervices	Lieux où les fonctions	Observations	
des fonctions (1)	du /au	Ans	Mois	Jours	ont été exercées	Date de titularisation (jour, mois, année)	
Total des services a	rrêté au 31 déce	embre 20	017 (2)				



Fait le

Vu par l'agent Nom prénom et signature Vu et vérifié : Le recteur (3)

- (1) Préciser l'état des services par ordre chronologique en partant du début de l'activité professionnelle. Préciser les périodes d'interruption de services, disponibilité, congé sans traitement,...
- (2) Les services effectués doivent être totalisés.
- (3) Ou le chef de service pour les personnels affectés dans des établissements d'enseignement supérieur et les personnels détachés.



Nominations

Inspection générale de l'éducation nationale

NOR: MENI1624899D

décret du 27-9-2016 - J.O. du 29-9-2016

MENESR - SASIG

Par décret du Président de la République en date du 27 septembre 2016, sont nommés inspecteurs généraux de l'éducation nationale :

- David Helard, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (1er tour) ;
- Yann Perron, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (2e tour) ;
- Élisabeth Carrara, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale (3e tour) ;
- Jean Cavailles, professeur de chaire supérieure (4e tour).



Nominations

Directeur académique et directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale

NOR: MENH1624296D

décret du 15-9-2016 - J.O. du 17-9-2016

MENESR - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 15 septembre 2016 :

- Jean-Pierre Genevieve, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Lozère, est nommé directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne à compter du 15 septembre 2016, en remplacement de Vincent Stanek, muté.
- Virginie Frantz, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, est nommée directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de l'Hérault à compter du 15 septembre 2016, en remplacement de Gilbert Cambe, muté.



Nomination

Directeur général du Crous d'Orléans-Tours (Groupe II)

NOR : MENH1600738A arrêté du 28-9-2016 MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 28 septembre 2016, Alain Cordina, attaché d'administration de l'État hors classe, précédemment détaché dans l'emploi de directeur général du Centre régional des œuvres universitaires et scolaire (Crous) de Corse, est nommé et détaché dans l'emploi de directeur général du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) d'Orléans-Tours (groupe II) pour une première période de cinq ans, du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2021.



Nomination

Directeur général du Crous de Poitiers (Groupe II)

NOR : MENH1600737A arrêté du 28-9-2016 MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 28 septembre 2016, Mariannig Hall, administratrice civile hors classe, est nommée dans l'emploi de directeur général du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Poitiers (groupe II) pour une première période de cinq ans, du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2021.



Nomination

Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire général adjoint, directeur du budget académique de l'académie de Caen

NOR : MENH1600715A arrêté du 22-9-2016 MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 22 septembre 2016, Jérôme Feillel, attaché d'administration de l'État hors classe, précédemment détaché dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) des Côtes d'Armor, est nommé et détaché dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire général adjoint, directeur du budget académique de l'académie de Caen, doté de l'échelon spécial HEA, pour une première période de cinq ans, du 3 octobre 2016 au 2 octobre 2021.



Nomination

Chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO) de l'académie de Créteil

NOR : MENH1600732A arrêté du 9-9-2016 MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 9 septembre 2016, Patricia Bloch Montagner, inspectrice de l'éducation nationale dans l'académie de Créteil, est nommée cheffe du service académique d'information et d'orientation (CSAIO) de l'académie de Créteil, à compter du 1er septembre 2016.